

POUR

Économie, Environnement, Recherche, La Culture

**Sécurité sociale :
objectif réductions**

Le livre et le libraire

**Immigration :
une chance pour l'Europe**



Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.



SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Enseigner est un talent au service des autres et une mission que nous partageons. C'est pourquoi, la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitations, complémentaires santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, signez nos 3 ans de soutien pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au 0 970 808 808 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

10%
DE RÉDUCTION*
sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans

JUSQU'À
100 € OFFERTS**
50 € sur votre assurance **AUTO**
50 € sur votre assurance **SANTÉ**

*Offre réservée aux agents des services publics (membres des collèges de l'enseignement, de l'enseignement supérieur et universitaire et des universités) âgés de moins de 30 ans.

**Offre réservée aux assurés des collèges de l'enseignement de 2^e à 3^e année, à la faculté de l'université (membres des collèges de l'enseignement supérieur) âgés de moins de 30 ans et assurés âgés de 18 à 29 ans jusqu'au 31/12/2012.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et assurés de l'Etat et des services publics et assimilés - Assureur principal : Mutuelle - Entreprise (société par actions) et Union des assurés - R.C.S. Paris 316 845 146 - 8346 (société) - 16, rue de France - 75002 Paris France TF et son filiale GMF Assurances. Le complément de GMF Vie Assurances - 42890 Orpède - France B. Les services complémentaires sont assurés par l'UNSA-CIC à guichet de GMF Assurances et La Santégarantie.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise (société par actions) et Union des assurés - R.C.S. Nanterre 321 567 019 - Siège social : 7, avenue Marie Perrot - 92022 Châtillon Cedex B. - Assurés particuliers - GMF Assurances (société)



Assurément Humain

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Jacques Mucchielli,
Marie cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2
MAIF p. 31 et 32

Joint à ce numéro,
un supplément
Retraités de 16 pages

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Budget 2014 :
moins 18 milliards 7

publiques

Travail social :
états généraux en 2014 10

Inspection du travail
en danger 11

éducatives

Vie lycéenne, acte 2 14

Conseil supérieur
de bon augure 15

c'est demain

Le jour du dépassement 24

culturelles

Le Nôtre en son jardin 27

rencontre

Marion Aubert : une autre
manière de diriger 30

DOSSIER

Immigration : une chance pour l'Europe

Études et enquêtes démentent sans cesse les visions archaïques et hexagocentristes sur l'immigration. Et si l'on posait le débat sur d'autres bases ? L'immigration : une chance pour l'Europe.



© CADIEU/NAJA

Le livre a un prix et un libraire

Le prix unique du livre décidé par Jack Lang en 1981 ne suffit plus à garantir la survie des libraires indépendants. Un récent vote de l'Assemblée nationale offre une nouvelle protection contre la vente en ligne.



© RIVAUD/NAJA

édito L'heure des choix...



Bernadette Groison

Après avoir cédé aux « pigeons », au patronat pour compenser l'effort demandé sur les retraites, après « l'affaire » Leonarda et les diverses reculades comme celle face aux « bonnets rouges », le gouvernement continue de décevoir car les changements attendus semblent s'éloigner de jour en jour.

Et l'incompréhension est réelle devant l'absence de réponse aux demandes des salariés, des retraités, des jeunes...

Alors l'heure est au choix.

Il est grand temps que le gouvernement redéfinisse un cap politique qui offre des perspectives.

Et le mouvement syndical a une grande responsabilité dans cette situation.

Construction d'alternatives à la situation économique et sociale, débats avec les personnels, mobilisations, rassemblement... tout doit être mis en œuvre pour que chacun et chacune retrouvent aussi confiance dans l'action collective, espoir dans l'avenir. Décisif pour gagner le changement...

La FSU est déterminée à y jouer tout son rôle !

Le ballon ne tourne pas rond

Après le scandale du coût de la coupe du monde 2014 au Brésil (voir POUR 171), c'est la coupe du monde 2022 au Qatar qui fait parler d'elle : l'émirat connu pour son code du travail peu contraignant aurait vu le décès d'au moins 44 ouvriers népalais sur les chantiers de la coupe l'été dernier. Si le pays n'est pas contraint à respecter des normes de respect des ouvriers et de sécurité au travail, les morts pourraient se chiffrer par milliers.

La Fifa (Fédération internationale de football association) a annoncé une inspection, mais sa préoccupation du moment concerne avant tout les joueurs : faut-il faire jouer la coupe en hiver plutôt que l'été lorsque la température atteint 50 degrés ?

> INDUSTRIE TEXTILE

Bangladesh : un accord signé

Avril 2013 : l'immeuble Rana Plaza à Dacca s'effondrait sur les ateliers de confection des marques de prêt-à-porter du monde entier faisant 1 127 victimes. Un accord sur la sécurité a été signé.



Six mois après la catastrophe, une centaine de marques et de distributeurs occidentaux, dont des Français, ont signé un Accord sur la sécurité au Bangladesh, initié par les syndicats, supervisé par l'Organisation internationale du travail, et suivi de près par de nombreuses Organisations non gouvernementales. L'accord prévoit une évaluation de la sécurité des bâtiments, notamment face au risque d'incendie, fléau de la région. Il a déjà permis la publication de l'état de 1 600 usines, employant plus d'un million d'ouvriers. Les signataires s'engagent à poursuivre leurs activités au Bangladesh pendant au moins

deux ans, à abonder un fonds permettant des inspections, et à participer à la mise aux normes éventuelle des usines qu'elles emploient.

Ce grand pas en avant ne doit pas dédouaner de leur responsabilité la trentaine de marques dont les vêtements étaient fabriqués au Rana Plaza dans des conditions de travail et sécurité indignes. Certaines ont argué du fait que leurs fournisseurs bangladais ne respectaient pas leur cahier des charges en matière de production, ayant sous traité de manière illicite tout ou partie du travail attendu aux usines du Rana Plaza, pour refuser toute indemnisation des familles.

En octobre 2013, seul l'irlandais Primarck avait envoyé des fonds, les autres marques étant en pourparler depuis septembre au sujet de la répartition des 54 millions d'euros nécessaires, dont 23 millions resteraient à la charge des marques. En France, le chiffre d'affaires du secteur de l'industrie textile, cuir, habillement est de 34 milliards d'euros... Au Bangladesh, les victimes et leurs familles attendent toujours.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Commerce UE-États-Unis

Quels sont les principaux sujets d'inquiétude dans ce projet de Traité ?

La CES accueille avec prudence des relations commerciales plus étroites avec les États-Unis. Nous insistons pour que celles-ci soient efficacement réglementées pour garantir que les normes ne puissent pas diminuer ou attaquer les conditions de travail et la protection des travailleurs. En particulier, au nom de cet accord, les gouvernements ne doivent pas être empêchés de prendre toute mesure pour protéger les intérêts des travailleurs et des citoyens.

Les services publics sont-ils menacés ?

Nous sommes extrêmement prudents pour ce qui concerne le très médiatisé potentiel de création d'emplois et le champ d'application de l'accord, car, sans garanties pour l'emploi et les services publics en particulier, nous ne voyons pas le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI) comme étant le remède



Bernadette Segol

Secrétaire générale de la confédération européenne des syndicats (CES)

miracle pour une relance de qualité en Europe. À cet égard, il ne doit pas imposer l'ouverture ou la libéralisation des marchés publics, et les services publics doivent être exclus des négociations.

Quelles sont les demandes de la CES ?

Les droits du travail doivent être inscrits dans l'accord, être applicables à tous les niveaux et être soumis à des mécanismes de règlement des différends. Ils ne peuvent pas non plus être dénaturés par une quelconque modalité de protection des investisseurs. Une évaluation d'impact complète en matière de durabilité et d'emploi s'avère nécessaire. Une grande importance doit également être consacrée à la protection de l'environnement, au respect des conventions environnementales internationales. Les parlements nationaux et, plus largement, les partenaires sociaux doivent être pleinement associés au processus de négociation et de programmation.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

> RETRAITES

Une régression sociale

Le projet de loi relatif à la réforme des retraites a été retoqué par le Sénat. Pour la FSU, le dossier est loin d'être clôt.



Les mesures adoptées par l'Assemblée nationale le 15 octobre constituent une régression sociale.

Durée de cotisation requise pour obtenir une retraite à taux plein allongée à terme de 18 mois et décote non remise en cause, hausse des cotisations des seuls salariés et retard de la revalorisation des pensions de retraites, nouveaux « redressements » possibles chaque année, fonctionnaires exclus des dispositions sur la pénibilité qui restent trop limitées pour le secteur privé, mais aussi pour les poly-pensionnés, les mesures adoptées par l'Assemblée nationale le 15 octobre constituent une régression sociale.

Le Sénat a considérablement modifié le texte, supprimant notamment l'allongement

de la durée de cotisation et le gel des pensions. Il demande aussi une revalorisation de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées à hauteur de 75 % du Smic. Mais le gouvernement ayant fait le choix d'une procédure accélérée, le texte passera devant une commission mixte paritaire (députés et sénateurs) et c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot en cas de désaccord. Elle pourrait donc adopter le projet de loi initial en seconde lecture vers le 20 novembre.

Pour la FSU, la réforme des retraites doit être traitée en cohérence avec les questions d'emploi, de conditions de travail, de protection sociale, de pouvoir d'achat et de fiscalité, dans le cadre d'un autre partage des richesses. Elle appelle donc les personnels à continuer de mener les analyses, les débats, les interventions et initiatives pour que le mot « retraite » devienne synonyme de progrès social pour tou-te-s et que les jeunes et l'ensemble des salarié-e-s retrouvent confiance dans ce système. C'est d'autant plus important que notre protestation a conduit le Parlement à exiger du gouvernement différents rapports sur des questions essentielles.

CLARA CHALIGNY

Derniers chiffres du chômage

Le ministère du Travail a indiqué jeudi 24 octobre que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A avait augmenté en septembre de 60 000 personnes (25 500 femmes et 34 500 hommes). Le taux de chômage atteint 10,5 % avec 3,29 millions de demandeurs d'emplois en France métropolitaine, soit 1,9 % de plus qu'en août. Pour mesurer la tendance réelle, en lissant le « coup d'accordéon » lié au « bug SFR » qui avait fait croire à une baisse du chômage en août, le ministère préconise de regarder les évolutions sur deux mois, entre fin juillet et fin septembre : + 10 000 demandeurs d'emploi sans aucune activité en deux mois, soit + 5 000 en moyenne par mois. La baisse attendue n'est donc toujours pas au rendez-vous alors que François Hollande s'est donné jusqu'au 31 décembre pour inverser la courbe du chômage...

Pauvreté et inégalités

L'étude de l'Insee sur les revenus des Français en 2011 publiée en septembre dernier indique que la France comptait cette année-là 890 000 pauvres de plus qu'en 2008, avant la crise. La pauvreté touchait 8,7 millions d'individus, soit 14,3 % de la population (ou, dit autrement, un français sur sept) dont un peu plus de 2 millions avec un emploi, un million de chômeurs, des retraités mais aussi 2,7 millions d'enfants de moins de 18 ans ! On ne connaît pas encore les chiffres pour 2012 et 2013 mais tous les éléments disponibles indiquent une sévère aggravation du phénomène (100 000 personnes de plus accueillies aux Restos du cœur l'hiver dernier, une nette accélération du nombre de bénéficiaires du RSA entre décembre 2011 et juin 2013). Parallèlement à cette forte aggravation de la pauvreté, l'Insee note une hausse sans précédent des inégalités. Les très pauvres sont non seulement plus nombreux mais plus pauvres tandis que le pouvoir d'achat des 5 % les plus riches a augmenté de 3,5 % ! Si la France est l'un des pays d'Europe où la pauvreté et les inégalités ont le plus progressé avec la crise, c'est en partie parce que la politique de Nicolas Sarkozy a allégé la pression fiscale sur les plus riches et réduit l'aide aux plus pauvres.

Loi sur l'autonomie

La grande réforme promise par François Hollande pour la fin 2013 est repoussée d'un an au moins. Le calendrier d'élaboration de la « loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement » s'étire en effet : concertation d'ici la fin 2013, transmission au Conseil économique social et environnemental (CESE) au 1^{er} trimestre 2014, présentation au conseil des ministres au 2^e trimestre et vote au Parlement d'ici la fin 2014. Problème majeur : le financement de la loi, même si le gouvernement prévoit une montée en charge progressive des mesures. Reçue par la conseillère de Michèle Delaunay, la FSU a notamment rappelé la nécessité du service public comme réponse à cette question, l'exigence d'un financement solidaire dans le cadre de la sécurité sociale, et de personnels bien formés et protégés.



© NETANGENAJA

> PLFSS 2014

Objectif réductions

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 a été adopté en première lecture le 29 octobre par l'Assemblée nationale.



© TRÉVERSINAJA

Inscrit dans la logique de réduction des déficits publics et sociaux, le texte initial a fait l'objet de peu de modifications majeures ou d'amendements décisifs. Les députés ont entériné un budget d'austérité, avec une hausse de l'ONDAM¹ à son plus bas niveau depuis 1998 (+ 2,4 %) alors que de plus en plus d'assurés sociaux renoncent à des soins nécessaires, que les conditions de travail des personnels des hôpitaux se dégradent sous l'effet des sous-effectifs, que la situation des services d'urgence est de plus en plus difficile. Des économies seront aussi réalisées dans le secteur médico-social avec un objectif de dépenses en hausse de 3 % seulement (contre + 4 % en 2013).

L'augmentation de 17 euros, à compter du 1^{er} avril 2014, du complément familial pour les familles nombreuses aux revenus modestes et l'annonce de 275 000 nouvelles solutions d'accueil pour les jeunes enfants sont positives mais d'autres mesures sont défavorables aux familles, comme la division par deux de l'allocation de base de la Paje² pour les ménages gagnant plus de 3 250 € par mois.

Côté recettes, face à la grogne des épargnants devant le vote d'un taux unique des prélèvements sociaux, avec effet rétroactif, sur les contrats d'assurance-vie et certains plans d'épargne, le gouvernement a fait volte-face. L'exonération du PEL, du PEA et de l'épargne salariale est finalement maintenue « pour épargner les patrimoines moyens et modestes » ; seuls certains contrats d'assurance-vie seront taxés à 15,15 %. Les députés ont créé la surprise en réaffectant le produit de la CASA³ en 2014 au financement de la dépendance, alors que le gouvernement avait prévu de les utiliser – dans l'attente de la future loi à venir – pour combler le déficit du FSV⁴.

MONIQUE DAUNE

1. Objectif national des dépenses d'assurance maladie
2. Prestation d'accueil du jeune enfant
3. Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
4. Fonds de solidarité vieillesse

Médicaments à l'unité

L'Assemblée nationale a donné son feu vert à l'expérimentation pendant trois ans de vente à l'unité de certains antibiotiques avant une généralisation du système s'il fait ses preuves. La mesure vise à réduire le déficit de la sécurité sociale en évitant le gaspillage (un médicament sur deux n'est pas consommé) et à empêcher une automédication dangereuse (chaque Français conserve en moyenne 1,5 kg de médicaments non utilisés dans son armoire à pharmacie). Elle est approuvée par 81 % des Français parce qu'elle permet de ne payer que les médicaments dont on a besoin. Mais elle pose des questions en terme de santé publique si, en l'absence de boîte avec notice, les patients identifient moins bien les différents médicaments qu'ils doivent prendre et leur posologie. Les expérimentations, qui se dérouleront dans 200 pharmacies volontaires, permettront de voir si les patients s'y retrouvent. Pour rassurer ceux qui s'inquiétaient du conditionnement des médicaments, du sort des notices ou encore des problèmes d'observance par les patients, la ministre Marisol Touraine a souligné que l'expérimentation serait encadrée par « des règles extrêmement strictes ». C'est la moindre des choses !

> BUDGET 2014

Moins 18 milliards

Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2014 est en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Son volet recettes a déjà été adopté par les députés le 22 octobre.

Le PLF 2014 s'inscrit dans le cadre de l'objectif du retour à l'équilibre structurel des finances publiques d'ici 2017 pour respecter l'obligation créée par le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) que la France a ratifié en octobre 2012.

S'appuyant sur une prévision de croissance de 0,9 % en 2014, le projet de loi se caractérise par un « effort budgétaire » de 18 Mds d'euros passant par une réduction historique des dépenses publiques et sociales (15 Mds d'euros) et une faible augmentation des recettes fiscales (3 Mds d'euros) qui masque en fait des évolutions très contrastées. Les ménages vont en effet payer 12 Mds d'euros de plus quand les entreprises paieront 9 Mds d'euros de moins.

Le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) qui amputera les recettes fiscales de 10 Mds d'euros via une réduction de l'impôt sur les sociétés, est financé par une augmentation de la TVA qui pénalise les ménages les moins aisés. Au 1^{er} janvier, son taux normal passera de 19,6 à 20 % et son taux intermédiaire de 7 à 10 %. Mais son taux réduit est finalement maintenu à 5,5 % alors qu'il devait être abaissé à 5 %.

La réindexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu après 2 années de gel et la revalorisation de la décote fiscale vont dans le bon sens mais la demi-part supplémentaire accordée aux veuves pour avoir élevé des enfants est progressivement réduite. Le plafond du quotient familial est à nouveau baissé de 2 000 à 1 500 euros et la majoration de 10 % des retraites versées aux parents ayant élevé au moins 3 enfants est désormais fiscalisée... mais le produit de ces mesures n'est pas redistribué en direction des familles.

La réduction d'impôt forfaitaire bénéficiant aux parents d'enfants scolarisés¹ est finalement maintenue grâce à un amendement de la commission des finances. Mais elle a rejeté l'amendement déposé par 13 députés socialistes pour réduire très légèrement le montant du crédit d'impôt recherche qui bénéficie aux plus grandes entreprises. La taxe exceptionnelle de solidarité sur les rémunérations supérieures à 1 million d'euros qui sera versée par les entreprises, devrait rapporter environ 44 millions d'euros. Mais le gouvernement a renoncé à sa taxe sur l'excédent brut d'exploitation et la remplace par un doublement temporaire du taux de surtaxe sur l'Impôt sur les sociétés.

Au final, alors que la stratégie gouvernementale de hausse des impôts a nourri un sentiment de « ras-le-bol fiscal » que les libéraux et les partis de droite cherchent à instrumentaliser avec la complicité de nombre de médias, la « révolution fiscale » promise par le candidat Hollande n'aura pas lieu. Le gouvernement renvoie désormais la question à de futures « assises sur la fiscalité » des entreprises, ce qui revient à ne pas traiter la question fiscale dans son ensemble.

Baisser la fiscalité sur les entreprises au nom de la « mobilisation pour l'emploi » et augmenter celle sur les ménages ne peut que faire baisser davantage la demande de ces derniers (déjà freinée par l'austérité salariale) et donc alimenter la spirale récessive avec blocage de l'investissement et hausse du chômage.

MONIQUE DAUNE

1. 61 euros par enfant au collège, 153 euros au lycée et 183 euros dans le supérieur.

Moratoire sur l'écotaxe

L'écotaxe poids lourds devait entrer en application au 1^{er} janvier 2014 et être payée par tous les camions (français ou étrangers) de plus de 3,5 tonnes roulant sur certaines routes.

Décidée en 2009 lors du Grenelle de l'environnement, la mesure censée rapporter plus d'un milliard d'euros par an vise à inciter les entreprises à utiliser des modes de transport moins polluants que le transport routier (hors autoroute payante).

Mais face à la forte contestation des agriculteurs et entrepreneurs bretons, le gouvernement a décidé de suspendre la mise en œuvre de cette mesure sur tout le territoire pour prendre le temps du dialogue et « trouver des solutions adaptées et justes qui tiennent compte de la spécificité de certaines professions ».



© TRÉVIERS/NAVA

Taxe à 75 % maintenue pour les footballeurs professionnels

Après avoir reçu le 31 octobre les dirigeants du football professionnel, François Hollande a réaffirmé que la taxe exceptionnelle de 75 % sur les très hauts revenus (plus d'un million d'euros par an) s'appliquerait à toutes les entreprises qui ont fait le choix de verser des rémunérations annuelles d'un tel niveau et qu'un club de football était une entreprise comme une autre. Le président de l'UCPF (Union des clubs professionnels de football) a donc annoncé le maintien de la menace votée le 24 octobre de supprimer les matchs programmés le dernier week-end de novembre. Cette taxe exceptionnelle concernerait environ 120 joueurs et entraîneurs de 14 clubs de Ligue 1.

Non-cumul : en attendant le Sénat...

La promesse présidentielle de moderniser la vie politique en interdisant le cumul des mandats électifs suit un parcours chaotique. Pour déminer le terrain auprès d'élus attachés à leur siège, l'application en a déjà été reportée à 2017, sachant par ailleurs que toute idée de limiter le nombre de mandats dans le temps a été fermement écartée dès le départ. C'est encore trop pour les sénateurs qui ont considéré que cette proposition ne valait... que pour les autres. Au prétexte que la chambre haute représente les collectivités territoriales, ils ont adopté, par 211 voix contre 83, trois amendements qui leur laissent la possibilité d'exercer un mandat local. Où comment ne rien changer pour que tout reste comme avant...

> DÉCENTRALISATION

Les métropoles en débat



Marseille-métropole : un conflit de compétences

En avril 2013, le gouvernement présente un projet de décentralisation scindé en 3 textes dans un contexte réaffirmé de baisse de dotations aux collectivités. Le débat autour de ce nouvel acte de décentralisation a été l'affaire d'élus ou d'experts, sans véritable concertation des usagers et des organisations syndicales, et sans bilan des précédents actes de décentralisation, sans aborder non plus la question des péréquations financières et de l'exigence de justice fiscale. Aujourd'hui la discussion parlementaire sur le premier volet de ce projet portant en particulier sur les métropoles bat son plein.

Les tensions entre élus ne manquent pas à propos de cette loi qui bouscule les équilibres antérieurs et qui vient après la loi électorale votée au printemps par le seul groupe socialiste, car controversé sur la réduction par deux du nombre des cantons dans les départements (avec un tandem homme-femme).

La définition des métropoles et de leurs

compétences est aussi au cœur des discussions. Le débat entre Sénat et Assemblée a porté sur le caractère obligatoire ou pas de la constitution des métropoles et du transferts de compétences. Ce dernier point est particulièrement conflictuel car la métropole pourra exercer à l'intérieur de son périmètre tout ou partie des compétences du

département ou de la région, affaiblissant d'autant ces derniers. La façon dont s'établira le partage des compétences entre les différents acteurs est encore en discussion, mais il n'est pas douteux que cela se fera dans un déficit démocratique majeur vis-à-vis des populations.

Enfin les contraintes budgétaires sont une source d'inquiétude pour les collectivités, puisque malgré le « pacte de confiance » par lequel Hollande s'engageait à garantir le niveau des dotations de l'Etat, les députés viennent de voter dans le budget 2014 une baisse de la dotation de l'état aux collectivités territoriales d'1,5 milliard d'euros. Le gouvernement envisage la poursuite de cette baisse après 2015. Les collectivités, déjà grandement fragilisées par les contraintes héritées de Sarkozy (suppression de la taxe professionnelle et réforme de la fiscalité locale) vont voir leur difficultés budgétaires s'accroître, et donc leur endettement.

MARIE CÉCILE PÉRILLAT

Les finances des collectivités prises en tenaille

Face à des ressources en berne, les dépenses des collectivités augmentent du fait de la revalorisation du Smic, du coût croissant des dépenses sociales et des frais financiers lié à un endettement croissant. La Cour des comptes qui a présenté le 14 octobre un rapport sur les finances publiques locales considère que « les tendances de l'évolution des recettes et des dépenses des Administrations publiques locales rendent incertaine la perspective d'un strict retour à l'équilibre en 2015 »... Et pour cause : crise aidant, la hausse des dépenses sociales des départements représente à elle seule 72 % de l'augmentation des dépenses d'intervention des collectivités en 2012. L'octroi par l'État de ressources nouvelles aux départements pour financer la part non compensée de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), du RSA et de la prestation de compensation du handicap n'y suffira pas.

Solidarité
Laïque

www.solidarite-laïque.org

EDUCATION
POUR TOUS !



Même pour
nous ?



OUI,
c'est LA condition du
DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Bon de **Soutien** à l'éducation des enfants

Oui,

je fais un don pour la scolarisation
des enfants du monde :

15 € 30 € 50 € 100 € _____ €
Soit après déduction fiscale : 5 € 10 € 17 € 34 €



► Le montant de votre don est déductible de vos impôts d'un montant de 66 % (soit un montant net de 10 € pour un don de 15 €) jusqu'à 300 € par an et par bénéficiaire.
► Votre don est versé directement au profit de l'UNICEF en France.

À retourner à: SOLIDARITÉ LAÏQUE
22 rue Corneille - 92012 Paris

► Voici mes coordonnées :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

E-mail : _____

Solidarité
Laïque



Remarque: Ce bon de soutien est valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Maladies professionnelles

Carrefour Santé Social, qui regroupe 4 partenaires (MGEN, FSU, Sgen-Cfdt et Unsa-Education) travaille depuis une dizaine d'années sur les problématiques de santé au travail pour les personnels relevant de plusieurs ministères (MEN, MESR, MSJEPVA et MCC). Après avoir réalisé plusieurs enquêtes, il organise le 21 novembre 2013 à Paris un colloque sur la qualité de vie au travail, la prévention des risques psycho-sociaux et les maladies professionnelles. La journée réunira plusieurs intervenants à diverses tables rondes : experts, chercheurs, universitaires, médecins de prévention, employeurs publics et privés. Les personnels sont invités à participer à l'initiative pour en faire un moment riche d'échanges et de perspectives d'avenir.

> TRAVAIL SOCIAL

États généraux en 2014

François Hollande a annoncé des États généraux du travail social en juin 2014. Publications et colloques se succèdent déjà.

Revenu de solidarité active, Allocation de solidarité aux personnes âgées, aide sociale à l'enfance... 47 % des dépenses des départements sont dédiées à l'action sociale. Ces dépenses ont connu une croissance à deux chiffres ces dix dernières années, alors que l'État diminuait ses dotations aux collectivités territoriales, les conduisant à contraindre leurs investissements (environ 14 milliards d'euros en 2008 et 2009 ; 12 milliards en 2010). Les premières victimes en sont les populations précaires, qui sont celles les plus touchées par la crise. Les difficultés touchent aussi les travailleurs sociaux, sommés de réorganiser leur travail, de mettre en place une standardisation des réponses produite par d'autres, de faire avec un empilement de dispositifs, sans pouvoir prendre le temps d'accompagner les usagers dans la durée. Il résulte de cette mutation forcée une souffrance et une perte d'identité professionnelles qui vont jusqu'à conduire certains au désengagement. Pourtant, ceux qui se regroupent sous le vocable de « travailleurs sociaux » refusent de devenir des « agents de régulation sociale ». Ils revendiquent un travail porteur d'émancipation sociale. Le travail social avec des professionnels promoteurs de droits et de lien social, tel est le manifeste lancé en septembre par les syndicats de la Fonction



© CADIEU/ANA

publique territoriale FSU, CGT, Sud et FAFPT, première étape d'une campagne ayant pour visée d'élargir la réflexion aux autres fonctions publiques, aux associations, aux centres de formation et de « s'inviter » dans tous les temps forts de préparation des États généraux du travail social pour y porter des alternatives.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Un protocole pour les risques psycho-sociaux

Un protocole d'accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre par six organisations syndicales représentatives dont la FSU. Aboutissement d'une longue concertation/négociation où les syndicats ont pesé dans l'unité pour faire prendre en compte leurs exigences et amendements, le texte engage la responsabilité des employeurs publics dans la prévention des RPS, une démarche devant déboucher à terme sur une amélioration de la qualité de vie au travail.

Chaque employeur public doit mettre en œuvre d'ici 2015, sur la base d'un diagnostic réalisé dès 2014, un plan d'évaluation et de prévention des RPS à intégrer dans le document unique d'évaluation des risques professionnels censé exister dans les établissements et services. Le texte insiste sur la participation de tous les agents au processus, le rôle et la place des personnels d'encadrement et le rôle indispensable des CHSCT qui doivent être associés à chaque étape.

Il est accompagné d'une annexe sur l'octroi de moyens spécifiques (en heures et formation) aux représentants des personnels dans les CHSCT et d'une autre sur la nécessité de renforcer la médecine de prévention.

> RÉORGANISATION

Inspection du travail en danger

Michel Sapin, ministre du travail, a dévoilé le 19 septembre son projet de réorganisation de l'inspection du travail dite « Ministère fort ». La protection des salariés va en être affaiblie, et les agents fortement touchés.



© RIVALDINAJA

Le contrôle des petites entreprises ne sera plus assuré.

L'Inspection du travail est un service public essentiel pour protéger les salariés des abus patronaux. Son autorité repose sur trois critères : son indépendance vis-à-vis des changements de gouvernement et du patronat, sa fonction généraliste qui lui permet une présence dans toutes les entreprises ainsi qu'un contrôle de l'application de toute la réglementation du travail, et son maillage territorial de proximité qui la rend accessible à tous les salariés.

En supprimant la section d'Inspection comme échelon territorial de base et en la remplaçant par l'Unité de Contrôle placée sous l'autorité d'un Directeur dont la « responsabilité première est l'animation et le pilotage »,

cette réforme s'attaque à l'indépendance d'action de l'Inspection. Les agents devront se consacrer aux priorités définies par le directeur et non plus décider de leur action en fonction de la réalité du terrain. Le contrôle hiérarchique sur les agents sera renforcé et le lien avec les salariés va se distendre. La création d'unités de contrôle nationales (grandes entreprises) et régionales (amiante, travail illégal...) remettra en cause l'indépendance et le pouvoir d'action de l'inspecteur. Le contrôle des petites entreprises ne sera plus assuré.

Cette nouvelle structuration va en outre faciliter les baisses d'effectifs d'agents de contrôle du fait de l'extinction du corps des contrôleurs du travail, compensée partiellement par des transformations d'emplois en inspecteurs, et en retirant de leur section les directeurs adjoints et inspecteurs qui deviendront directeurs d'unités de contrôle. Dans un ministère qui a déjà vécu des suicides d'agents, la charge de travail ne fera que croître, ainsi que le sentiment de ne plus pouvoir remplir ses missions. C'est pourquoi l'intersyndicale FSU, CGT, Solidaires et FO du ministère du travail mobilise les personnels contre cette réforme. Le 22 octobre, jour du Comité technique ministériel (CTM), 500 agents ont défilé à Paris dans le cadre d'une journée de grève. Lors du CTM reconvoqué le 28, le SNUTEFE-FSU, de même que la CGT, Solidaires et FO, a voté contre la réforme. L'intersyndicale devrait proposer aux agents d'autres actions d'ici la fin de l'année.

MARIE CÉCILE PÉRILLAT

L'Hôtel-Dieu sans urgences

Depuis le lundi 4 novembre, les urgences du plus vieil hôpital parisien n'existent plus. Le projet de fermeture était dans les cartons depuis une dizaine d'années, l'AP-HP (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris) mettant en avant les travaux importants pour la mise aux normes des locaux et les restructurations globales des services hospitaliers parisiens.

Devant les mobilisations importantes des médecins, personnels hospitaliers, associations de patients, mais aussi de certains élus, la date fatidique a été repoussée plusieurs fois, le ministère laissant même planer le doute sur l'aboutissement du projet. Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a, quant à lui, prévenu qu'il ne « validerait aucune forme de démantèlement » des urgences de l'Hôtel-Dieu.

L'état s'engage

Le premier ministre a confié à Jean-Pierre Weiss, déjà co-auteur du rapport sur la réorganisation de l'État dans les territoires, une mission pour mettre en place une partie des préconisations qu'il avait avancées.

Jean-Pierre Weiss et Jean-Marc Rebière avaient en effet émis l'idée de faire prendre par l'État des « engagements de service public ».

Concrètement, il s'agit de définir des objectifs simples (nombre de logements sociaux, de délais pour les titres de séjour...) que les services de l'État s'engageront à tenir, le tout dans un cadre interministériel renforcé.

Mobilité des fonctionnaires sur le territoire

Un rapport coordonné par l'Inspection générale de l'administration (IGA), sur « l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire » a été présenté aux organisations syndicales le 23 octobre.

Prenant appui sur une définition « mobilité (il y a mobilité chaque fois qu'il y a modification du type de poste (fonctionnelle), du lieu (géographique) ou de l'entité qui emploie (structurelle), sur un état des lieux et l'analyse des « freins », le rapport propose quatre scénarios (amélioration des outils et processus, développement de la mobilité locale, obligation de durée minimale ou maximale, mobilité inter-employeurs). Plusieurs réunions, inscrites à l'agenda social, sont consacrées à ces propositions.

> AGENDA FONCTION PUBLIQUE

Le social sans les salaires

L'agenda social de la fonction publique porte sur le travail... mais pas sur les salaires.

L'ordre du jour aborde la mise en œuvre du dialogue social, l'amélioration des conditions de vie au travail, les parcours professionnels. Il y sera traité notamment des questions relatives aux retraites (prévention et réparation de la pénibilité), de la gestion des âges, de la qualité de vie au travail (suites du protocole sur les risques psycho-sociaux, cf. p. 11), de la mobilité des fonctionnaires



et de l'attractivité des métiers dans la fonction publique, de la prise en compte du handicap et de la question de l'apprentissage dans la fonction publique.

Une série de rapports traitant de ces questions est attendue dans les mois à venir. Une partie de l'agenda social dépend du rapport Pêcheur (voir ci-dessous) et des suites qui lui seront données (évolution de la fonction publique, missions, architecture statutaire...). Ce rendez-vous est important mais tout ne peut pas découler de ce rapport.

C'est pourquoi la FSU, avec l'ensemble

des organisations syndicales, a demandé que soit inscrit un nouveau rendez-vous salarial. Elle a demandé aussi que soient traitées toutes les questions relatives aux retraites (poly pensionnés, prise en compte du travail à l'étranger pour les chercheurs, avantages familiaux...). À la demande de discussions sur les non titulaires, la Ministre a répondu vouloir d'abord faire un bilan avec les employeurs. La FSU a par ailleurs rappelé à la Ministre son engagement d'ouverture d'un groupe de travail sur les travailleurs sociaux.

CLARA CHALIGNY

Rapport Pêcheur

Le très attendu rapport « Pêcheur » sur la fonction publique a été remis mardi 5 novembre 2013. S'ouvriront ensuite des séances de consultations, avant que la Ministre Marylise Lebranchu ne fasse part, d'ici la fin de l'année, des pistes retenues pour entrer en discussion dans les chantiers ouverts dans le cadre de l'agenda social.

Ce rapport propose des pistes « de réforme sur les modes de rémunération, de gestion et d'organisation des carrières et des parcours professionnels » des quelques 5,5 millions de fonctionnaires. S'il formule une centaine de propositions, il ignore trop l'évolution des besoins de la société au regard des évolutions démographiques, culturelles et économiques de notre pays.

Il ignore aussi les besoins et attentes des agents en terme de redéfinition des missions, de formation ou encore de qualifications, le sens même de leur travail n'étant pas interrogé, ni les modalités de ce travail.

La FSU portera ses propositions sur différents sujets : refonte statutaire, requalification des emplois, missions, modalités de recrutements, formation des agents, mobilité, revalorisation salariale... au cours des consultations et sera bien évidemment attentive et vigilante sur les mesures proposées par la Ministre. Le débat qui s'ouvre aujourd'hui est donc un rendez-vous important pour l'avenir de la fonction publique et des agents.

Maigre récolte

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, sera en débat au Parlement début 2014. Il comporte un volet consacré à « l'enseignement agricole et la recherche agronomique et vétérinaire ».



© TRÉVIERS/NAJA

Préparées par des groupes de réflexion, ses dispositions ont été présentées au Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) le 10 octobre dernier.

À ce stade cependant, ce projet est une « coquille vide ». Il introduit en effet un certain nombre de mesures qui, sans être négatives, ne sont pas à la hauteur des attentes (médiateur de l'enseignement agricole, indemnisation des calamités naturelles pour les exploitations des lycées agricoles, coopération internationale). Pour les élèves, il prévoit l'acquisition progressive des diplômes afin de « favoriser la promotion sociale », mais ses modalités sont contestables : la délivrance d'une

« attestation de compétences » pour les élèves ayant échoué risque de conduire à un examen au rabais, alors qu'un retour à une formation en 4 ans pour certains élèves s'avérerait plus profitable. Pour l'accès au supérieur, un accès des bacs professionnels aux écoles d'ingénieurs est envisagé, mais dans des conditions illusoire, alors que les voies d'accès existantes, insuffisamment exploitées, mériteraient d'être développées.

Par contre, aucune mesure contraignante n'est prévue pour réorienter les contenus enseignés et les pratiques des exploitations agricoles des établissements d'enseignement et des ateliers technologiques, afin d'en faire les promoteurs de pratiques alternatives respectueuses de l'environnement, et moteurs d'un développement économique et social du monde rural.

Pour le syndicat de l'enseignement agricole SNETAP-FSU, ce projet manque singulièrement du souffle attendu et nécessite d'être amendé pour donner une nouvelle et indispensable impulsion à l'agriculture et à l'enseignement agricole public.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Rattrapage journée de classe

Le rattrapage de la journée de classe du lundi 2 septembre, utilisée comme journée de prérentrée pour les enseignants, a suscité une certaine confusion et du mécontentement chez les personnels. Afin d'assurer les 36 semaines pleines de classe pour les élèves, le mercredi 13 novembre ou 11 juin doit être travaillé. Pour les enseignants, difficile de comprendre qu'il faille rattraper une journée somme toute déjà travaillée. Quant aux élèves, le changement occasionné dans l'organisation de leur journée du mercredi ne constitue pas les meilleures conditions pour apprendre. Au moment de l'élaboration des prochains calendriers scolaires, c'est dans la cohérence que l'organisation devra être pensée, en respectant certains principes tels que les 36 semaines de classe, la prérentrée et une alternance de sept semaines de classes, 2 semaines de congés favorisant les rythmes d'apprentissage.

MAP éducation – handicap

Le Comité Interministériel de la modernisation de l'action publique du 17 juillet a décidé de réformer la scolarisation des élèves en situation de handicap autour de cinq axes : l'adaptation des dispositifs aux besoins réels des enfants, le renforcement de la coordination des acteurs, le développement de la formation des enseignants, l'information des familles et l'insertion professionnelle. Le plan d'action a été présenté au Comité National Consultatif des Personnes Handicapées. Une première fois rejeté, car les associations estimaient à juste titre que la consultation avait été insuffisante, le chantier est maintenant lancé avec, dans un premier temps, trois ateliers :

- le projet personnalisé de scolarisation (PPS) : quel rôle, quelle forme, quels acteurs ?
- l'évolution des dispositifs de scolarisation, avec notamment une redéfinition possible du fonctionnement des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) et des Unités d'Enseignement dans les établissements spécialisés.
- la formation de tous les acteurs.

Les propositions doivent être élaborées pour le mois de mars, avec une première mise en œuvre à la rentrée 2014.

Expression orale

L'évaluation de la compréhension orale et de l'expression orale en langues vivantes pour les séries générales et technologiques, nouveauté du baccalauréat 2013, a posé de multiples problèmes, en termes de charge de travail pour les professionnels ainsi que d'équité pour les élèves, les consignes réglementaires prêtant à des interprétations variées.

Une intersyndicale SNES-FSU, CGT educ'action, SUD éducation, SE-UNSA, SNALC-FGAF, SGEN-CFDT, a demandé par lettre à Vincent Peillon de mettre en place un groupe de travail sur les épreuves orales de langue vivantes au baccalauréat et de prendre des mesures d'urgence pour la session 2014 : calendrier, banque nationale de sujets, consignes d'organisation des épreuves.



© CADRE/JINAJA

> ENGAGEMENT

Vie lycéenne, acte 2

George Pau-Langevin, ministre déléguée à la Réussite éducative, lance l'acte 2 de la vie lycéenne, et souhaite promouvoir l'engagement lycéen. Mais il ne suffit pas de mots.



© DONNELLY/NAJA

Le dispositif est resté lettre morte dans la majorité des lycées.

Une circulaire publiée fin août¹ et un rapport remis fin septembre font le même constat d'une trop faible reconnaissance des lycéens en tant qu'acteurs dans leur établissement. Les instances lycéennes, et en tout premier lieu le Conseil de la vie lycéenne (CVL), où les lycéens sont élus directement par l'ensemble de leurs pairs dans l'établissement, fonctionnent mal. Par ailleurs, les lycéens sont peu informés de leurs droits, que souvent les personnels ne connaissent pas non plus.

La ministre a proposé du 30 septembre au 18 octobre des semaines de l'engagement lycéen, devant se clore par l'élec-

tion des délégués au CVL. Les équipes pédagogiques et éducatives devaient mettre en place pour toutes les classes une formation spécifique de 2 heures aux droits et devoirs dans l'établissement, aux instances et enjeux de la vie lycéenne. Le dispositif est resté lettre morte dans la majorité des lycées, faute de relais à une période de l'année encore très marquée par les opérations de rentrée scolaire. Pourtant, la question du développement de la vie lycéenne et de la mobilisation des intervenants mérite d'être posée. En effet, le bilan est contrasté dans un contexte où l'individualisme s'est développé dans la société et dans l'école, mais aussi où la volonté de créer des liens positifs dans un réseau de sociabilité juvénile est très présente au lycée, comme le montre la récente mobilisation pour la défense des élèves sans papiers. Les lycéens disposent d'outils dont certains sont récents, comme l'abaissement de la majorité associative à 16 ans, ou encore la Maison des lycéens. Mais ils ne se les approprient que quand ils y trouvent du sens ou de l'intérêt. Il revient aux personnels de montrer que la démocratie dans les lycées à tout à gagner d'un renouveau de la vie lycéenne.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

1. Circulaire n° 2013-117 du 29-7-2013, BO n° 31 du 29 août.

Jeunes travailleurs

Deux décrets réformant le cadre réglementaire pour le travail des jeunes de moins de 18 ans sont parus au journal officiel du 13 octobre.

Il s'agissait de tenir compte des évolutions juridiques, notamment communautaires (Directive européenne de 1994, transposée par la France tardivement), en introduisant une définition plus précise du jeune travailleur (âge plancher, liste des travaux interdits, champ plus élargi).

Le premier décret actualise la liste des travaux interdits (portant atteinte à l'intégrité physique ou morale...) ou réglementés (exposition à des agents chimiques dangereux ou à certains rayonnements ionisants, montage et le démontage d'échafaudages, conduite d'engins de levage etc.). Le deuxième vient préciser la procédure de dérogation. Celle-ci porte sur les lieux de formation, et pour trois ans. Il y a par ailleurs visite de l'inspecteur du travail.

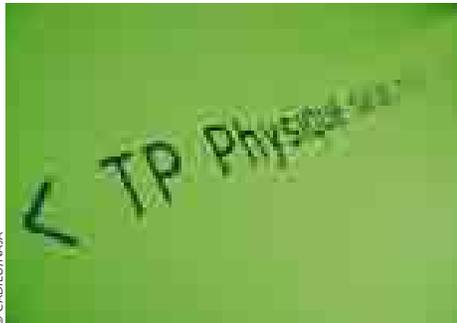
Les jeunes concernés sont notamment ceux de 15 à 18 ans en formation professionnelle (les apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves et étudiants préparant un diplôme professionnel ou technologique, ou les jeunes accueillis dans certains établissements spécialisés).

CORPUS : un collectif pour les programmes

Le collectif CORPUS pour une véritable refondation des programmes scolaires demande que les modes d'élaboration des programmes soient revus. Rassemblant universitaires travaillant sur des sciences en / sur / pour l'éducation, mais aussi des associations de spécialistes, des mouvements pédagogiques et des organisations syndicales (dont la FSU et ses syndicats de l'éducation), il souhaite des programmes accessibles à tous, cohérents entre eux, mobilisateurs. Pour remplir ces objectifs, il est nécessaire d'associer les acteurs de terrain au bilan des programmes actuels et à la construction de ceux à venir, et de travailler de concert à la formation initiale et continue des enseignants.

> PROGRAMME

Un Conseil Supérieur de bon augure



© CADIEU/NAIA

Après l'épisode catastrophique des programmes, écrits sans aucune transparence ni prise en compte sérieuse des apports de la recherche et de l'avis des enseignants, la création d'un conseil supérieur des programmes est de bon augure. Il devra plancher notamment sur « *le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles, ainsi que les modalités de validation de l'acquisition de ce socle* », mais aussi sur « *la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants (...) ainsi que les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants* ».

Pour le CSP la tâche n'est pas simple. Il devra éviter un empilement d'injonctions, intégrer et définir la dimension culturelle du socle mise en avant par la loi, en finir avec une double prescription socle-programmes, construire des cohérences entre programmes des différents cycles de la mater-

nelle au lycée, et entre disciplines. Il devra également écouter experts et chercheurs et consulter les enseignants, tout au long du processus d'élaboration. Si la première phase de consultation s'est organisée de façon bien peu satisfaisante, il faudra néanmoins qu'il en soit tenu compte, aussi bien s'agissant du bilan que les enseignants tirent des programmes actuels que de leurs propositions pour la suite.

La composition du CSP et sa feuille de route ont été dévoilées en octobre. Présidé par Alain Boissinot, Inspecteur général et ancien Directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco), le Conseil est composé de « *personnalités qualifiées* » issues du monde de l'enseignement et de la recherche ainsi que d'élus et de représentants du Conseil économique, social et environnemental. Ses premières propositions concerneront la maternelle, Vincent Peillon ayant indiqué qu'il entendait voir les programmes de celle-ci appliqués dès la rentrée 2014. Pour la suite, « *la mise en œuvre se fera en première année de chaque cycle à la rentrée de l'année scolaire 2015-2016, et les années suivantes pour les autres niveaux.* » précise-t-on rue de Grenelle.

Condition majeure de réussite de la mise en œuvre, des plans de formation étalés sur plusieurs années seront indispensables pour permettre aux enseignants de mettre à leur main ces nouveaux programmes. Un challenge, vu l'état actuel de leurs formations initiale et continue.

ALINE BECKER

Priorité au primaire, rassemblement le 20 novembre

Si notre pays s'est donné comme priorité l'éducation avec, comme slogan, « la priorité au primaire ! », la réalité dans les écoles est loin de concrétiser cet objectif. Conditions de travail dégradées, réforme des rythmes scolaires mal engagée, formation continue absente... autant d'éléments qui font monter le mécontentement des enseignants du primaire qui, comme leurs collègues du Second degré, s'engagent depuis trop longtemps pour leurs élèves sans compter leurs heures, avec des effectifs trop importants dans leurs classes, de faibles salaires et des moyens largement insuffisants. Face à cette situation, le SNUipp-FSU interpelle le ministre pour exiger une priorité au primaire concrète et lisible. Il demande la réécriture du décret sur les rythmes pour permettre de nouvelles organisations mieux adaptées, des améliorations des conditions d'exercice du métier au service de la réussite des élèves, la mise en œuvre d'une formation continue indispensable pour armer les enseignants à lutter contre l'échec scolaire et un budget ambitieux pour la rentrée 2014. À partir du 4 novembre, il organise une quinzaine d'actions dans les départements sous formes de grèves, de rassemblements, d'audiences... avec, comme point d'orgue, un rassemblement national de délégations départementales le 20 novembre devant le ministère de l'Éducation Nationale. Le ministre doit répondre.



Abonnez-vous... !

« Regards croisés » + « La lettre électronique »



la nouvelle revue trimestrielle



Abonnement gratuit sur le site. Cette lettre paraît tous les mois



Je m'abonne pour un an (4 numéros) à la revue de l'Institut de recherches de la FSU

Je joins un chèque de 26 euros pour le règlement



Nom et prénom :

Adresse complète :

Courriel :

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Rolland - 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 60 - institut@institut.fsu.fr



Le 5 décembre, Reims, France
Quel(s) avenir(s) pour le métier d'enseignant-chercheur ?

En hommage à Pierre Duharcourt
Colloque interdisciplinaire

www.univ-reims.fr/colloque_duharcourt

Organisé sous le haut patronage de M. Jean-Paul Delevoye,
président du Conseil Économique, Social et Environnemental

Immigration : une chance pour l'Europe



© CADIEU/NAJA

Études et enquêtes démentent sans cesse les visions archaïques et hexagocentristes sur l'immigration. Et si l'on posait le débat sur d'autres bases ? L'immigration : une chance pour l'Europe.

**Dossier réalisé par
Aline Becker, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Marie cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani**

Le drame de Lampedusa début octobre a bouleversé l'opinion publique européenne, comme, à une autre échelle, l'arrestation de la jeune Léonarda dans un cadre scolaire a pu choquer l'opinion publique française. Malheureusement ces coups de projecteurs médiatiques ne permettent pas une réelle prise de conscience de ce que sont aujourd'hui l'immigration et la situation des immigrés. D'une part parce que ces drames occultent une réalité plus vaste qu'on oublie volontiers : à Lampedusa 3 300 personnes ont péri dans les flots depuis 2002, et depuis le début des années 1990 ce sont près de 20 000 personnes qui sont mortes aux portes de l'Europe dans l'indifférence générale. D'autre part parce que, au-delà de l'émotion, la classe politique européenne continue de penser l'immigration en des termes où peur et fantasme pren-

nent le pas sur la raison : elle serait un problème pour l'Europe qui serait submergée par un tsunami migratoire face auquel le renforcement du contrôle aux frontières est présenté comme une indiscutable nécessité. Ainsi, le conseil européen réuni le 25 octobre à Bruxelles a confirmé que l'objectif des 28 en matière migratoire reste d'intercepter les migrants avant qu'ils ne débarquent, voire les forcer à rester chez eux...

C'est oublier que les relations économiques et politiques inégales que l'Europe noue avec les pays de sa périphérie entretiennent dépendance et pauvreté à l'origine d'une grande partie des flux migratoires. C'est oublier aussi que, face à une frontière fermée, les personnes les plus résolues à fuir leur pays n'ont d'autre choix que la clandestinité en prenant parfois des risques mortels. C'est oublier encore que l'Europe, en crise et vieillissante, profite largement d'un apport de population jeune, dynamique et prolifique. C'est oublier enfin que le mélange démographique et culturel fait partie de l'histoire de l'humanité, et qu'il ne peut y avoir de développement des sociétés sans brassage des populations. Ne pas dire tout cela c'est faire le lit des idéologies rétrogrades et xénophobes en pleine expansion dans le continent.

La mondialisation a un impact sur les flux migratoires, parce qu'elle met en relations des espaces inégalement riches, et parce que transports et communication sont facilités. Mais les guerres et les violences politiques de toutes sortes génèrent leurs lots de réfugiés dont l'Europe n'accueille en définitive qu'une infime partie. Le droit de quitter son pays, et celui de vivre en sécurité sont reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Croire que des barbelés arrêteront les candidats à l'exil est illusoire, agir en faisant fi des principes dont elle se revendique affaiblit le modèle social et politique dont l'Europe se veut porteuse. Il est donc temps de porter un autre regard sur l'immigration et les immigrés, avec la conviction que, comme le dit le géographe Gildas Simon, « les migrations internationales sont une des formes de la respiration du monde ».

Immigration : un ap économique et cult



© TRÉVIER/SINAJA

Les idées reçues ont la vie dure, surtout quand elles sont relayées sciemment par certains responsables politiques. Il en est ainsi du coût supposé de l'immigration et de la non-compatibilité avec « notre » culture.

L'équation semble facile. L'immigration serait coûteuse en prestations sociales, dont la France n'est pas avare, et, en revanche, ne rapporterait pas ou peu en termes de cotisations ou d'impôts. Le solde économique serait ainsi négatif pour notre pays. Qu'en est-il précisément? En 2010, plusieurs parlementaires (députés, sénateurs, eurodéputés) de sensibilités politiques allant de l'opposition à la majorité de l'époque lançaient un audit de la politique d'immigration, d'intégration.

Le rapport, rendu public en mai 2011, démonte plusieurs idées reçues. Ainsi, si la motivation économique est « au centre de la mécanique migratoire », ce ne sont pas les plus pauvres qui émigrent, tout simple-

ment parce qu'ils n'en ont pas les moyens. L'enquête INSEE-INED « trajectoire et origine », a notamment montré que les migrants subsahariens ont en moyenne un niveau d'instruction supérieur aux personnes vivant en France métropolitaine (40 % d'entre eux sont diplômés du supérieur).

Un solde positif

Présents dans tous les secteurs de l'économie, s'il est vrai que leur taux de chômage est plus important que la moyenne, les migrants sont majoritairement des actifs, souvent jeunes adultes qui reçoivent peu dans les autres domaines des prestations sociales : retraites et pensions, sécu-

port urel

Quel modèle d'intégration ?

rité sociale... Le solde global est donc positif, et, selon l'économiste Lionel Ragot, s'élève à 12 milliards d'euros, soit 2 250 euros par personne immigrée, contre 1 500 euros pour les natifs.

Dans le domaine de l'emploi plus précisément, l'arrivée de personnes étrangères dans notre pays génère de l'activité, et permet par ailleurs d'occuper des emplois souvent délaissés car pénibles et peu rémunérateurs. En revanche, cela peut avoir pour conséquence de tirer les salaires vers le bas. Enfin, grâce à l'arrivée de personnes jeunes et avec une natalité plus dynamique, l'immigration « réduit le fardeau fiscal du vieillissement démographique ».

Sur le plan économique donc, l'immigration est positive pour notre pays. Des chercheurs de l'Université de Lille ont même démontré qu'un arrêt hypothétique des politiques migratoires augmenterait de deux points de PIB nos besoins de financements de protection sociale.

La culture, un repère

Sur le plan culturel, deux phénomènes sont à considérer : le premier tient au « choc culturel » – expression utilisée par l'anthropologue Kalervo Oberg, qui survient à cause de l'anxiété provoquée par les pertes de toutes les références et de tous les symboles familiers dans l'interaction sociale. Cette phase est surmontée dans le temps... à condition, là encore, de ne pas nier la culture et la langue d'origine, sous peine de faire perdre plus durablement tout repère. L'autre phénomène découle du premier : le choc se traduit en apport, et enrichit notre propre culture : on ne compte plus, dans les domaines du cinéma, de la peinture, de la musique... les représentants de la culture française qui nous viennent d'autres pays.

1. Xavier Chojnicki, Cécily Defoort, Carine Drapier, Lionel Ragot - Dir. Scientifique : Hilal Rapoport - Rapport pour la Drees-Mire juillet 2010.



© TRÉVÉRSINAJA

La simple évocation du terme immigration renvoie pour certains, à un ensemble de représentations négatives qui, quel que soit le pays d'Europe, font des immigrés un poids, voire une menace pour les sociétés. Dans un contexte de crise économique, qui se manifeste par une montée massive du chômage, l'immigration est souvent pointée du doigt comme l'un des facteurs ayant contribué à accroître les effets négatifs de cette crise.

Mais derrière ces causes conjoncturelles qui véhiculent plus de fantasmes que de faits, il y a en réalité des conceptions idéologiques qui encadrent le débat sur l'immigration. Il est en effet dominé par l'idée selon laquelle immigration impliquerait nécessairement intégration culturelle.

Le terme d'intégration est en réalité multiforme. Il peut signifier la volonté de faire entrer dans un tout. Il s'agit alors d'intégrer un individu singulier au sein d'une société en provoquant chez lui un sentiment d'identification à cette société et à ses valeurs. En ce sens, l'individu doit « s'intégrer », même si ce processus ne peut se mesurer qu'après coup. Mais on peut également évoquer l'intégration de la société, qui relève

alors d'un processus collectif. Dans ce cas c'est le pays d'accueil qui cherche à faciliter la prise en compte en son sein de la culture des migrants.

On le comprend alors, la proximité des deux notions d'immigration et d'intégration pose la question de l'identité culturelle. Parmi les « modèles d'intégration » des immigrés en Europe, on peut distinguer un modèle plutôt « multiculturaliste » et un modèle plutôt « assimilationniste ».

Or les politiques d'intégration récemment mises en place en Europe ont été marquées par un infléchissement des modèles « multiculturalistes » au profit d'une insistance nouvelle sur la nécessité d'un effort du migrant et d'un accord symbolique avec la société à travers un « contrat d'intégration » pour promouvoir la forme d'intégration désirée. Celle-ci tend à nier la diversité culturelle pour effectuer une recombinaison identitaire. Elle finit par exiger des nouveaux immigrants potentiels qu'ils soient déjà « intégrés » avant même de pouvoir prétendre s'installer dans le pays d'accueil. Dans le même temps, elle refuse de les reconnaître comme des citoyens à part entière.

Droit à l'éducation

Une des valeurs de la République, l'égalité juridique pour tous les citoyens, aurait dû pouvoir empêcher l'expulsion de la jeune Léonarda selon des circonstances choquantes et scandaleuses. En effet les états signataires de la Convention des droits de l'enfant se sont engagés à créer les conditions pour que tous les enfants puissent bénéficier du droit à l'éducation. Pour cela les États sont soumis à des obligations, notamment celui de scolariser les enfants et de créer les conditions de leur réussite. Le fait d'expulser des familles en milieu d'année scolaire ne respecte pas ces règles. La proposition faite par le président de la république de permettre à Léonarda de revenir seule finir ses études est également en contradiction avec les textes internationaux et les droits de l'enfant, notamment sur le regroupement familial. La seule réponse aux questions soulevées notamment par la FSU est l'engagement d'une nouvelle réglementation interdisant les interpellations dans le cadre scolaire et périscolaire. Il faut aller plus loin et faire de la scolarité des enfants un critère déterminant de régularisation.



© RVALDINAIA

L'Europe en crise dresse

Les pays membres ont communautarisé la politique migratoire de l'Europe. Ils souhaitent réguler l'immigration et choisir leurs migrants et la durée de leur séjour.



© CADIEUNAJA

Un durcissement des conditions de séjour pour les ressortissants des pays tiers.

Depuis 1985 et la suppression progressive des frontières intérieures à l'Union, la politique européenne assume un double mouvement de libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union et de renforcement des contrôles aux frontières extérieures, accompagné d'un durcissement des conditions de séjour pour les ressortissants des pays tiers. La sécurisation des frontières est une volonté partagée, qui se traduit par une communautarisation progressive des déci-

sions, notamment depuis 2005 pour l'immigration clandestine et le droit d'asile. L'Europe promeut dans le même temps une intégration permettant de lutter contre le déclin démographique et les pénuries sur les marchés du travail, dans le cadre de la migration circulaire (autorisation de séjour pour quelques années seulement). Il s'agit de développer des « partenariats de mobilité » avec les pays tiers volontaires, facilitant les flux migratoires (profil des

ses barrières

Europe et migrations : quelques chiffres

migrants, accueil, formation et aide au retour et à la réinsertion) en contrepartie d'une collaboration dans la lutte contre l'immigration clandestine.

Cinq engagements européens

En 2008, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile prend cinq engagements : organiser l'immigration légale en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil déterminés par chaque État membre et favoriser l'intégration ; lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en assurant le retour dans leur pays d'origine ou vers un pays de transit des étrangers en situation irrégulière ; renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières ; bâtir une « Europe de l'Asile » ; créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement. Cet arsenal politique et réglementaire visant en priorité à se protéger se double d'outils techniques à visée principalement répressive : harmonisation des documents administratifs (visa, permis de séjour etc.), SIS II (Système d'information de Schengen contenant des signalements de personnes et d'objets), Frontex (Agence pour la gestion intégrée des Frontières extérieures), Eurosur (Système européen de surveillance des frontières) etc.

Répression et dumping social

Mais force est de reconnaître l'échec de cette politique de la forteresse assiégée. Si les États membres sont prêts à communautariser la répression, ils continuent de pratiquer le dumping social et ne s'entendent pas sur les efforts à accomplir en matière d'accueil. Les discussions sont en cours sur le programme 2014-2018 de l'Union en matière de migration. L'enjeu en est la mise en œuvre d'une approche plus globale de la question des migrants. Il s'agit, en particulier d'établir le dialogue et la coopération avec les pays d'origine et de lutter contre les discriminations sociales subies par les migrants, mais aussi de porter un regard positif et pas seulement défensif sur la contribution des migrants à la société européenne.

Selon Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, en 2010 les 27 États de l'UE ont accueilli 3,1 millions d'immigrants, mais parmi ceux-ci, 21 % sont des nationaux qui rentrent au pays, 31 % sont des citoyens d'un autre pays de l'Union, et 48 % sont des ressortissants d'un pays tiers, c'est-à-dire n'appartenant pas à l'UE. Le pays qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrants en 2010 est le Royaume-Uni (591 000), suivi par l'Espagne (465 200), l'Italie (458 900) et l'Allemagne (404 100), ce qui représente entre 0,5 et 1 % de leur population totale. Ces quatre pays totalisaient 61,9 % des immigrants entrés dans les États membres de l'UE. En France, sur 251 000 immigrants, 40,5 % sont des nationaux, 24,4 % sont des citoyens de l'UE, et 35,2 % viennent d'un pays tiers.

L'Europe connaît aussi l'émigration

Toujours d'après Eurostat, en 2010 les pays de l'UE dans leur ensemble auraient vu 1,1 million de leurs résidents quitter leur territoire. C'est l'Espagne qui a enregistré le plus grand nombre d'émigrants (403 000), suivie



© TRÉVIERS/NAJA

par le Royaume-Uni (339 400) et l'Allemagne (252 500). La France en compte 179 000. Il faut noter que ces chiffres regroupent à la fois des personnes précédemment immigrées dans l'UE qui retournent dans leur pays d'origine, et des nationaux des États membres de l'UE qui s'expatrient.

La plupart des États membres de l'UE ont connu en 2010 une immigration supérieure à l'émigration, la tendance étant toutefois inverse en Irlande, en Grèce, en République tchèque, en Slovaquie et dans les trois États baltes. Parmi les États membres de l'UE, la Lituanie (26 émigrants pour 1 000 habitants) et le Luxembourg (18 émigrants pour 1 000 habitants) ont enregistré les taux d'émigration les plus forts en 2010.

Glossaire

- Un **migrant** est une personne qui fixe sa résidence dans un pays autre que celui dans lequel il avait sa résidence habituelle auparavant, et ce pendant un certain temps (12 mois, généralement).
- Un **immigrant** est une personne qui vient ou revient de l'étranger pour établir sa résidence dans un pays donné.
- **L'immigration** désigne le nombre d'immigrants dans une zone géographique donnée pendant une année donnée.

- Un **émigrant** est une personne qui quitte son pays de résidence habituelle pour s'établir dans un autre pays.
- **L'émigration** désigne le nombre d'émigrants quittant une zone géographique donnée pendant une année donnée.
- Un **étranger** est une personne qui n'a pas la nationalité du pays dans lequel elle réside, qu'elle soit immigrée ou née dans le pays.

États-Unis, riche pays d'immigration

Nation d'immigrants, les États-Unis se sont constitués par vagues successives de nouveaux arrivants, d'abord originaires d'Europe puis d'Amérique centrale, d'Amérique latine et d'Asie tous venus tenter leur chance avec l'espoir de trouver une vie meilleure. Dans ce pays où la devise est « *E pluribus unum* »¹, le concept du « melting pot » (ou creuset) repose sur l'idée d'un brassage d'individus d'origines différentes qui engendrerait l'*Homo Americanus*. Mais la métaphore du « melting pot » a été utilisée pour désigner l'assimilation de millions d'immigrés d'origines diverses aux normes culturelles des premiers colons blancs d'Europe du Nord (surnommés WASP pour *White Anglo-Saxon Protestants*). Cette assimilation a plus ou moins fonctionné jusqu'au début du xx^e siècle, avec souvent bien des tensions.

L'ethnocentrisme des WASP a généré dans les populations noire et hispanique un rejet de la culture européenne imposée, et nombreux aujourd'hui sont ceux qui récusent de plus en plus ce concept de « melting pot » pour lui opposer celui de pluralisme culturel. Ils défendent l'idée que toutes les cultures présentes sur le territoire américain se valent et jouent un rôle important dans l'édification d'une culture américaine commune. Ils demandent donc qu'elles soient mises sur un pied d'égalité et reconnues au même titre que la culture d'origine européenne.

La notion de creuset qui renvoie à une assimilation des immigrés à la culture européenne s'efface peu à peu au profit de celle d'une mosaïque où chaque groupe ethnique entend conserver ses caractéristiques propres. On parle alors de « salad

bowl » comme les ingrédients d'une grande salade ou macédoine. C'est dans ce cadre que le bilinguisme a fait son apparition dans de nombreux États.

Pratiquement sans entraves au xix^e siècle, l'immigration est devenue restrictive après la première guerre mondiale (avec l'établissement de quotas dans les années vingt). Mais de nombreux immigrants d'Amérique centrale et latine entrent chaque année aux États-Unis, malgré une frontière américano-mexicaine particulièrement surveillée. Un compromis est recherché entre démocrates et républicains : en échange du principe de la régularisation de dizaines de millions d'immigrés clandestins, le contrôle aux frontières serait renforcé.

1. « De la diversité, naît l'unité ».

Les étrangers dans l'Union Européenne

En 2010 les 27 pays de l'UE comptent à eux tous 33,3 millions d'étrangers soit 6,6 % de la population. 12,8 millions de ces étrangers sont citoyens d'autres États membres de l'Union, et 20,5 millions sont citoyens d'un pays non communautaire, soit respectivement 2,5 et 4,1 % de la population l'UE.

Si on excepte les pays baltes, ce sont la Grèce, Chypre et l'Espagne qui ont le pourcentage d'étrangers non communautaires le plus important rapporté à la population de ces États : un peu plus de 7 %. La France en compte 3,8 %, soit près de 2,5 millions de personnes, un pourcentage très proche de celui du Royaume Uni par exemple, alors que l'Allemagne en compte 5,6 %.

La plus grande partie des étrangers non communautaires est constituée de

citoyens originaires d'un pays européen extérieur à l'UE (37,2 %). Le deuxième groupe le plus important est originaire d'Afrique (24,9 %), dont la moitié d'Afrique du nord, l'Asie (21,3 %) et les Amériques (15,8 %) arrivant ensuite.

La population étrangère est plus jeune que la population nationale. En 2011, l'âge médian de la population totale de l'UE s'élève à 41,2 ans, alors que celui des étrangers vivant dans l'UE est de 34,7 ans.

C'est la Pologne qui naturalise le plus ses étrangers : 6,5 % d'entre eux



acquière la nationalité du pays, contre 3,8 % pour la France ou encore 1,5 % pour l'Allemagne. (Source Eurostat).

Olivier Clochard: « Respecter les droits humains »

L'histoire de l'Europe est faite de migrations...

Oui et pas seulement d'immigration. Les Européens ont beaucoup émigré, et émigrent encore de nos jours. Et la France a une histoire singulière par rapport aux autres pays européens : elle est un pays d'immigration dès le ^{xix}^e siècle ; mais les autres pays d'Europe sont, jusqu'à la seconde moitié du ^{xx}^e siècle au moins des terres d'émigration (vers la France ou l'Amérique). Avec les Trente glorieuses, la tendance s'inverse et l'Europe devient attractive. L'adhésion à la CEE permet aux pays d'Europe du sud comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal de bénéficier d'aides communautaires, et de combler leur retard économique à partir des années 1980 : ils cessent dès lors de voir leur population émigrer, pour devenir comme l'Espagne une terre d'accueil. La crise apporte un bémol à ce tableau car on assiste depuis quelques années au redémarrage d'un processus d'émigration dans ces pays.

Comment caractériseriez-vous la politique migratoire européenne ?

La politique européenne se caractérise par une multiplication des contrôles migratoires. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à une criminalisation de l'entrée irrégulière des migrants : le nombre de centres d'enfermement augmente, le droit international n'est pas toujours appliqué, en particulier la convention de Genève de 1951 qui, définissant le droit d'asile, affirme le droit de toute personne en quête d'une protection à entrer sur un territoire sans titre de séjour en règle. L'UE s'est dotée en 2005 d'une agence spécialisée, Frontex, chargée du contrôle des frontières extérieures, qui dispose pour ce faire de patrouilles, notamment en Méditerranée. Et à chaque moment de crise comme aujourd'hui après les drames de Lampedusa, les États disent qu'il faut attribuer davantage de moyens à l'agence pour sauver des vies. Or c'est l'inverse qui se passe : depuis la

création de Frontex le nombre de morts n'a cessé d'augmenter : de moins de 1 000 en 2005 il est passé à plus de 2 000 par an aujourd'hui.

Que demande le réseau Migreurop ?

En premier lieu la fermeture des centres de rétention qui coûtent cher, ne remplissent pas les missions qu'ils affichent, et sont des lieux où les droits fondamentaux des personnes sont perpétuellement violés. Ensuite le rôle du parlement européen doit être renforcé, en particulier en ce qui concerne Frontex, qui est l'une des agences les plus richement dotées de l'Union mais agit hors du cadre du traité de Lisbonne lequel prévoit que tout accord avec des pays tiers doit être ratifié par le parlement européen. Or Frontex signe des accords avec la Biélorussie, la Turquie ou négocie avec la Libye par exemple, pour retenir les flux migratoires dans ces pays, et ce en dehors de tout

« Les Européens ont beaucoup émigré, et émigrent encore de nos jours »

contrôle du parlement. Enfin il faut arrêter de criminaliser l'aide aux migrants, notamment les marins qui viennent en aide aux boatpeople. En 2007 par exemple des pêcheurs tunisiens ont été arrêtés et leur bateau mis sous séquestre pas les autorités italiennes pour avoir secouru des migrants en plein naufrage.

Faut-il avoir peur de la liberté de circulation ?

Rappelons quelques chiffres : à l'échelle de la planète, seules 3 % des personnes sont des migrant.e.s, et ces migrations internationales se font essentiellement entre pays en développement.

Par ailleurs, l'histoire de l'Europe offre des exemples à méditer : l'élargissement de l'UE aux pays de l'ancien bloc soviétique n'a pas donné lieu au raz-de-marée migratoire que certains craignaient. Par ailleurs les cas de l'Espagne et du Portugal, qui ont vu dans les années 1980 chuter les départs d'émigrants à mesure que le niveau économique du pays augmentait, illustrent le fait que l'aide au développement, qui a hélas tendance à diminuer, est une réponse de moyen terme.

Enfin, les drames de Lampedusa montrent que l'immigration continue d'être considérée comme un problème. Or il faut modifier cette perception si on veut aller vers une libéralisation de la circulation des personnes qui est la seule façon de permettre qu'elles se fassent dans des conditions respectueuses des droits humains.



Olivier Clochard Chargé de recherche au CNRS (Migrinter), et président du réseau Migreurop*

* Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne.

Le jour du dépassement

Le 20 août dernier, nous avons consommé plus que ce que la planète pouvait produire en un an. Dit autrement, l'humanité a épuisé son « budget écologique annuel ». Pour le reste de sa consommation, elle puisera dans les stocks de ressources naturelles et augmentera l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère.

Nous n'avons pas de planète de rechange. La formule de Joseph Stiglitz lancée il y a deux ans marque les esprits. Elle nous alerte sur la consommation effrénée de nos ressources natu-



La production agricole renouvelable seulement en partie.

relles. Or, si ces dernières sont en partie renouvelables (notamment pour la production agricole), nous consommons plus que ce que la nature peut produire. La notion de « jour du dépassement » a été introduite par une ONG américaine, le Global Footprint Network, et repose sur le principe de l'empreinte

écologique. Celle-ci mesure « l'écart entre ce que la nature peut régénérer et ce qui est requis pour alimenter l'activité humaine », en comparant la quantité de ressources naturelles disponibles et la consommation réelle dans chaque pays.

Un mode de calcul contesté

Le mode de calcul de notre empreinte fait encore débat. Il est basé sur la mesure des surfaces de la Terre ou de la mer « biologiquement productives » nécessaires pour produire les ressources qu'une population consomme et pour absorber les déchets produits. Cela comprend les surfaces cultivées, les zones de pêche, mais aussi les terrains utilisés pour les routes et bâtiments, et celles permettant de traiter les déchets et d'absorber le CO₂ produit (forêts...). Les données n'étant pas toujours faciles à recueillir pour l'ensemble des pays, une marge d'erreur existe donc. Par ailleurs, l'empreinte écologique ne porte que sur une partie des ressources naturelles utilisées par l'humanité (essentiellement les ressources alimentaires et

surfaces utilisées pour les infrastructures); les ressources d'énergie fossile, mais aussi l'eau en sont exclues. Ces dernières font l'objet d'autres indicateurs (peak-oil pour le pétrole, Water footprint pour l'eau...). Le principe même du dépassement, lui, n'est pas remis en cause. Ce dernier est calculé par la formule [biocapacité / empreinte écologique] x 365.

Selon les calculs, c'est en 1986 que l'empreinte écologique de l'humanité a dépassé la capacité de régénération de la Terre, le jour du dépassement (Overshoot Day) ayant eu lieu le 31 décembre.

1,3 planète chaque année

Depuis, il ne cesse de survenir de plus en plus tôt dans l'année : le 1^{er} novembre en 2000, le 25 septembre en 2009... Aujourd'hui, l'humanité utilise l'équivalent de 1,3 planète chaque année et si les tendances actuelles d'augmentation de la consommation et d'évolution de la population se maintiennent, il faudra en 2050 deux planètes pour subvenir à nos besoins.

Nous créons donc ainsi une « dette écologique ». Le problème, c'est que nous n'avons pas les moyens de la rembourser! Nous empruntons chaque année d'avantage et creusons ainsi un peu plus notre déficit.

Plus encore que le dépassement lui-même, la notion d'empreinte témoigne des très fortes disparités entre les pays, et à l'intérieur de ceux-ci entre les catégories sociales. Une enquête canadienne de 2008 a ainsi montré que les 10 % d'habitants les plus riches de ce pays créent une empreinte 2,5 fois plus grande que les 10 % les plus pauvres. Principales causes : le logement et l'achat de

Et la France ?

Entre 1961 et 2005, l'empreinte écologique de la France a augmenté de 85 %, passant de 160 millions d'hectares globaux (Mhag) à 300 Mhag.

Par ailleurs, sa biocapacité a reculé de 20 % entre 2005 et 2008. Désormais, les besoins de notre pays dépassent de 70 %

les ressources disponibles, et la France se classe au 23^e rang des pays les plus responsables de la « dette écologique ».

Sources : Commissariat général au développement durable • Service de l'observation et des statistiques – janvier 2010 / Global Footprint Network (GFN).



La consommation de l'Europe équivaut à 3 planètes

biens pour la mobilité (utilisation des voitures), les différences concernant l'alimentation étant négligeables. Plus on est riche, plus on pollue...

La consommation de l'Europe, si elle était généralisée, équivaudrait à 3 planètes : un chiffre utilisé par le président de la République Jacques Chirac dans son discours de Johannesburg en 2002.

Moins que les pays eux-mêmes, ce sont donc les habitants ayant les revenus les plus élevés, qui par ailleurs orientent des modes de production et de consommation qui creusent la dette écologique.

Comment s'en sortir ? L'aspiration à un niveau de vie plus élevé des pays les plus pauvres ne peut décemment pas être combattue au prétexte que les pays riches ont déjà épuisé une partie des ressources disponibles. De même, la réduction des inégalités est une absolue nécessité. La recherche d'autres modes de production mais aussi de consommation, de déplacement, l'utilisation des énergies renouvelables, ne sont pas incompatibles avec l'exigence de plus de justice sociale et de solidarité internationale. À condition de ne pas continuer à se voiler la face.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Jean Gadrey : « Ne pas prélever plus que ce que la nature peut renouveler »

Comment calcule-t-on l'indicateur d'empreinte écologique qui permet d'évaluer le « Overshoot day » ?

Cet indicateur convertit en hectares, à partir de constats scientifiques, ce qu'une population utilise comme ressources naturelles pour ses besoins de consommation et de rejets de gaz à effet de serre. Il retient six catégories de ressources dites renouvelables (il n'y a rien sur les énergies fossiles, les minerais, le nucléaire, les pollutions chimiques, celles de l'air en ville, etc.), mais ces six catégories sont celles qui pèsent le plus sur des surfaces de la planète. Il existe certes des marges d'erreur dans ces estimations, peut-être de l'ordre de plus ou moins 10 %, c'est-à-dire à peu près autant que... pour le sacro-saint PIB et sa croissance.

Quels enseignements peut-on en tirer ?

Peu importe en fait que l'empreinte écologique de l'humanité représente 1,3 ou 1,7 fois la « biocapacité » de la planète (sa capacité de renouvellement des ressources en question), et non pas 1,52, le chiffre actuellement calculé. Ce qui compte c'est qu'elle la dépasse nettement et que l'écart progresse entre les ressources consommées et celles que la nature peut produire en un an. Or la tendance au fil des décennies est incontestable et inquiétante.

Comment sortir de cette situation ?

Voici une analogie. Nous prélevons dans un puits d'eau dont le niveau ne cesse de baisser, nous avons de bons indicateurs qui le prouvent,

et nous n'avons pas de puits (pas de planète) de recharge. Toute personne sensée en déduirait qu'il nous faut au plus vite des politiques de transition ayant pour objectif de ne pas prélever plus que ce que la nature peut renouveler. De bons scénarios existent. Il faut les mettre en débat public.



Jean Gadrey, économiste, professeur d'université honoraire à l'Université de Lille 1.

Europe en scène

Le Festival Mettre en scène est, avec Avignon, le grand rendez-vous de la création théâtrale en France. Fondé il y a 17 ans par François Le Pillouër, directeur du Théâtre National de Bretagne à Rennes, il ouvre ses portes à de belles inventions.



Le TNB de Rennes est un permanent vivier de la création. Avec les résidences de l'Atelier international d'artistes (cinq créateurs associés, les metteurs en scène Jean-François Sivadier, Eric Lacascade, Christine Le Tailleux, Didier Galas, et le chorégraphe Philippe Decoufflé), le soutien aux jeunes compagnies indépendantes et à l'écriture actuelle, l'école supérieure d'art dramatique du TNB, le spectacle vivant a de beaux jours devant lui. Et cette dynamique se révèle chaque année avec le festival Mettre en scène qui déploie la création théâtrale internationale dans la région Bretagne. À Rennes, Lannion, Vannes, Brest, Saint-Brieuc et Lorient. En 2012, la manifestation a rassemblé près de 30 000 spectateurs. Le festival a porté Tanguy, Ostermeier, Nordey, Castellucci, Sivadier, Verret... Tous ont fait leur chemin et veulent que se poursuive l'aventure avec les jeunes talents. C'est de cette alchimie que se construit le programme d'une vingtaine de spectacles, dont une grande majorité de créations. On y verra cette année *Nella tempesta* des Italiens Enrico Casagrande et Daniela Nicolo ; *Constructions*, une pièce écrite par Mike Bartlett et mise en scène par Mélanie Leray (ancienne de l'école du TNB) ; *Démocracy*, création de la chorégraphe Maud Le Pladec, ou encore *Ailoviou*, un monodrame musical de Didier Galas dont le livret est mis en scène par Christian Rizzo. On y verra aussi un spectacle conçu pour la Schaubühne de Berlin, *Fräulein Julie* d'après Strindberg. Et le festival s'achèvera avec une création de la célèbre école Ernst Busch de Berlin. Jusqu'au 27 novembre.

Roman d'Afrique

Le Prix Femina 2013 a été attribué à la Camerounaise Léonora Miano pour son roman *La saison de l'ombre*. Née à Douala en 1973, la romancière vit en France où elle était venue poursuivre ses études. Dans ce 7^e ouvrage, elle aborde le basculement,



l'effondrement des repères d'une communauté africaine confrontée à la traite négrière.

Théâtre arabe contemporain

En 2011, la Friche Belle de Mai à Marseille a lancé, avec Shams (Liban), El Teatro (Tunisie) et Al Harah Theater (Autorité Palestinienne), le projet *Dramaturgie arabe contemporaine*. Les textes de jeunes dramaturges de 10 pays arabes ont été collectés et lus. Huit d'entre eux ont été sélectionnés en 2012, puis mis en scène. Programmés du 26 novembre au 1^{er} décembre à la Friche, ces spectacles inédits donnent à voir et à entendre les questionnements de la société arabe contemporaine.

Meccano Lab'

Meccano, l'entreprise centenaire de Calais,



veut rallier les enfants du 21^e siècle dont les doigts s'agitent plutôt sur les tablettes et autres consoles de jeux. En inaugurant un laboratoire ludique de ses jeux de construction métalliques, elle veut rappeler que, pour devenir un futur ingénieur, il faut aussi expérimenter l'art de la construction avec ses principes de mécanique et de physique. Les enfants semblent apprécier !

Immigration, le dico

À l'heure où l'immigration fait débat et divise, un dictionnaire rassemble « Les étrangers qui ont fait la France ». Les auteurs, dirigés par Pascal Ory, ont du répondre d'abord à deux questions : qui est « étranger » et qu'est-ce que « faire la France ». La réponse est faite de 1 200 notices d'individus et d'une cinquantaine de

notices de communautés. Entre personnalités majeures et groupes ayant contribué à la construction du pays.

Philippe Parreno au Palais de Tokyo

Le Palais de Tokyo est devenu le centre d'art du 21^e siècle à Paris, comme Orsay l'est pour le 19^e et Beaubourg pour le 20^e. Il ouvre ses portes à un artiste français né en 1964, Philippe Parreno. Son œuvre, souvent surprenante, remet en



questions les formats d'exposition, les supports, la nature des images. Il fait art de toutes les images qui peuplent notre quotidien, mais aussi des récits narratifs, des lumières, des sons. Jusqu'au 14 janvier.

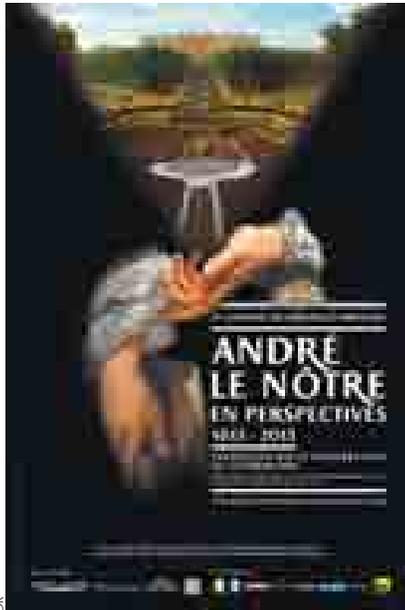
Lyon en sa biennale

La douzième édition de la biennale de Lyon se tient jusqu'au 5 janvier 2014. On y verra la maintenant traditionnelle expo internationale, confiée à l'Islandais Gunnar B. Kvaran, qui se donne à voir cette année sur cinq lieux différents, le Musée d'art contemporain, la Sucrière, la Fondation Bullukian, l'église Saint-Just et la Chaufferie de l'Antiquaille. À noter pour cette édition, l'initiative originale d'exposition dans soixante logements privés qui accueillent chacun pour quatre mois un artiste présent dans l'une des expositions. www.biennaledelyon.com



Le Nôtre en son jardin

La magnificence du château de Versailles et ses jardins, enviée par les puissants du globe, séduit aujourd'hui des millions de visiteurs. On y célèbre le 400^e anniversaire d'André Le Nôtre.



Une première biographie et une exposition.

L'idée du « jardin à la française » a fait le tour du monde. Cette idée de la nature, cet art singulier de la représentation et de l'organisation spatiale fait la richesse du patrimoine hexagonal, et est indissociable des nobles architectures pour laquelle il a été imaginé et réalisé. On sait pourtant peu de choses de son inventeur André Le Nôtre. D'où l'intérêt de l'exposition *André Le Nôtre en perspectives*, hommage rendu par le Château de Versailles à l'occasion du 400^e anniversaire de sa naissance. Et d'une première biographie.

Chez les Le Nôtre on est jardinier du roi de père en fils. André est né en 1613 tout près des jardins des Tuileries. Il entre dans l'atelier du peintre Simon Vouet, artiste très en vogue, avec qui, il apprend la peinture, l'architecture, la représentation classique. Il succède à son père aux Tuileries en 1637. Dessinateur des jardins royaux en 1643, contrôleur des Bâtiments du Roi en 1656, André Le Nôtre signe sa première création pour Fouquet et son château de Vaux le Vicomte. Ce chef-d'œuvre d'ingé-

niosité lui apporte gloire et fortune et une grande marque d'intérêt de Louis XIV qui lui donnera, fait rare, son amitié.

Jouant sur les effets d'optique, Le Nôtre ponctue les abords du château de points de vue inédits : la géométrie symétrique des parterres appréciés depuis les hauteurs de la terrasse, le mystère de grottes entre les bassins, le prélude de cascades d'eau monumentales, les longues percées linéaires ouvrant d'immenses perspectives... Tous ces ingrédients confèrent la grandeur, la maîtrise de l'espace, la symbolique d'une mise en scène. Bassins, canaux, fontaines ornementées, cascades, bosquets musicaux, labyrinthes invitent au spectacle mais surtout à l'éveil des sens. Les jardins deviennent lieu de divertissement autant que promenade, et surtout l'objet de la fierté de leur propriétaire.

Dans le secret de la création

L'exposition du Château de Versailles révèle pour la première fois l'art de ce génial concepteur de jardins, ses projets, ses œuvres, ses dessins au château de Versailles jusqu'au 23 février. On y apprend, de manière ludique, les problèmes auxquels il était confronté, les solutions qu'il apportait, les moyens scientifiques, techniques et humains qui l'entouraient. Au service du roi, de la famille royale, des ministres... Le Nôtre ne

Tout savoir sur Le Nôtre

Avec son ouvrage *André Le Nôtre*, Patricia Bouchenot-Déchin comble un manque en signant la toute première biographie de l'illustre artiste jardinier. Cette chercheuse au centre de recherche du château de Versailles et au Laboratoire de l'école d'architecture de Versailles met ainsi fin aux fausses légendes qui courent sur cet homme dont la vie a été tout simplement extraordinaire. Entre sa passion pour le naturel et pour les belles choses, il a su renouveler l'art des jardins. Il fut aussi un grand amateur d'art et a enrichi notre patrimoine national en léguant à Louis XIV les chefs-d'œuvre de sa collection. Patricia Bouchenot-Déchin est également commissaire de l'exposition *André le Nôtre en perspectives* actuellement au Château de Versailles.

conçoit rien seul. Il collabore avec les architectes, sculpteurs, peintres de la cour. Pour ces entreprises qui les touchent au plus près, ses commanditaires modifient parfois les propositions du jardinier. Exigeant plus de faste, de fantaisie... Louis XIV, pour la conception des jardins de Versailles, reçut quatre projets successifs entre 1661 et 1681, témoignant d'évolutions extraordinaires. Le Nôtre y travaillera jusqu'en 1693. Il meurt en 1700.

VÉRONIQUE GIRAUD

Denis Diderot, né en 1713

Un autre grand homme est célébré en France et dans le monde, Denis Diderot. Langres, sa ville natale, a fêté toute l'année le tricentenaire de son illustre enfant à travers colloques, expositions, fêtes et rencontres philosophiques, et a inauguré le 5 octobre une *Maison des Lumières* consacrée à sa mémoire. Le musée Fabre de Montpellier prend le relais avec l'exposition *Le goût de Diderot* qui rassemble les œuvres d'art que l'homme des Lumières et le concepteur de l'encyclopédie a critiquées ou commentées.



Le livre a un prix et un

Le prix unique du livre décidé par Jack Lang en 1981 ne suffit plus à garantir la survie des libraires indépendants. Un récent vote de l'Assemblée nationale offre une nouvelle protection contre la vente en ligne.

En ces temps où l'actualité chavire aux rythmes des licenciements, l'annonce de l'embauche de 600 personnes, fut-ce en CDD, a de quoi surprendre. Qui plus est dans un secteur loin de faire l'événement pour son

entrepreneur roulant à contre-courant ? Amazon. Le leader de la vente en ligne ne se sent pas concerné par la morosité des libraires. Certes protégées par le prix unique fixé par l'éditeur, les librairies n'en restent pas moins les commerces de détail les moins rentables de l'hexagone avec une marge inférieure à 1,5 %.

Il est vrai qu'Amazon a trouvé le truc : grâce à ses achats massifs et la pression commerciale qui en résulte auprès des éditeurs, la marque peut compter sur une marge intéressante, doublée d'une capacité unique à conquérir les marchés en cumulant la réduction autorisée de 5 % avec l'offre de port gratuit.

qui avaient déjà détrôné le libraire indépendant il y a vingt ans. Le site de la FNAC est lui-même écrasé par le leader américain qui contrôle 70 % de la vente en ligne. La fédération des libraires indépendants n'a jamais réussi à créer un site unique après s'être perdue dans un échec cuisant. Si la proposition de loi passe en seconde lecture, ce sera donc une énième bouée pour les libraires qui sont menacés par un autre phénomène, le livre numérique.

Lent démarrage du livre numérique

Celui-ci a pour l'instant quelque mal à démarrer. Déjà, l'équipement des foyers en tablette n'a pas eu le succès escompté. On prévoit que 4,3 millions de Français seront équipés en 2014 contre 40 millions pour les smartphones et 49 millions pour les pc. Les revenus de l'édition numérique progressent certes de 81 millions d'euros entre 2011 et 2012, mais ils constituent à peine 3 % du marché, essentiellement celui du livre professionnel, et, pour le seul livre grand public, moins de 1 %.

Dans une certaine mesure, les Français restent donc fidèles à l'objet livre. La France est également un des rares pays où la littérature générale tient le haut du pavé. D'après un classement établi en chiffres d'affaires par le syndicat national des éditeurs, les Français ont dépensé, en 2012, 639 millions d'euros pour la littérature générale, 444 millions pour les beaux livres et les livres pratiques et 372 millions pour les livres scolaires. Les trois secteurs sont cependant en baisse par rapport à l'année précédente, alors que la littérature de jeunesse (354 millions d'euros) et la bande dessinée (246 millions) continuent une progression entamée lors de la dernière décennie. Inattendus, les livres de



2013, année de la fermeture des magasins Virgin.

embonpoint économique : la librairie. S'il est vrai que le livre reste la première industrie culturelle en France avec, l'an dernier, un chiffre d'affaire de 4,13 milliards d'euros, on a plutôt en mémoire la fermeture des magasins Virgin, puis la réduction des espaces librairie au sein des Fnac qui tentent désormais l'agitation dans l'électro-ménager. Qui est donc cet

Les députés contre Amazon

Une pratique courante dans la vente en ligne, mais les députés, de droite comme de gauche, sont montés au créneau pour défendre l'esprit de la loi Lang sur le prix unique en interdisant le rabais de 5 % en cas de transport offert. Ce qui mettrait le prix du livre en ligne au-dessus du prix de vente en librairie indépendante et préserverait le rôle irremplaçable du libraire dans le conseil aux lecteurs.

Il faut dire que la percée de la vente en ligne a été fulgurante, 20 % des ventes aujourd'hui, prenant la place des grandes surfaces généralistes et des grandes surfaces spécialisées

Le soutien du ministère de la culture

Pour aider les libraires, Aurélie Filippetti a annoncé un plan d'aide de 11 millions d'euros. 2 millions pour favoriser la présence des libraires sur internet, 5 millions pour les aider dans leur problème de trésorerie et 4 millions pour aider à la transmission des librairies. Le ministère est par ailleurs intervenu en

octobre suite à l'annonce du groupe Chapitre qui met en vente ses 57 librairies employant 1 200 salariés. Avec son collègue de l'artisanat, la ministre de la culture a déclaré surveiller « le démantèlement et sa transformation en un réseau de libraires indépendantes ». À suivre donc.

libraire

Le livre, un marché en expansion : le nombre total de titres édités a doublé en vingt ans, de même que le nombre d'exemplaires produits

sciences humaines affichent la plus forte progression, plus 11,9 %, avec un chiffre d'affaire très honorable de 245 millions. Tout cela dans un marché en expansion, puisque le nombre total de titres édités a doublé en vingt ans, de même que le nombre d'exemplaires produits.

Une belle santé qui semble en contradiction avec le mauvais état des finances des libraires indépendants. Ceux-ci ne se privent pas de mettre en cause la faiblesse des rabais qu'ils obtiennent des éditeurs. Cette remise opérée est en effet loin d'être innocente dans la difficile gestion des librairies. Un libraire indépendant de l'Isère, qui a révélé les négociations le concernant la chiffrait à 38 % chez Gallimard, 37 % au Seuil, mais à peine de 35,5 % chez Hachette qui représente près de la moitié des ventes des libraires indépendants. Dernier critère : la taille des libraires indépendants. Ceux dont le chiffre d'affaire dépasse un million d'euros voient leur marge progresser, à l'inverse des petites librairies. En cause, le besoin des lecteurs d'avoir une large gamme d'ouvrages proposés, qui, jadis, avait signé le succès de Virgin et de la Fnac.

JACQUES MUCCHIELLI

3 questions à Emily Vanhée : « Un passeur de livres »

Dans un marché du livre en expansion, comment expliquer les difficultés des libraires indépendants ?

D'abord par un changement des modes de consommation, les lecteurs achètent de plus en plus en ligne. La réponse des indépendants est plus tardive, toutefois la plate-forme leslibraires.fr regroupe aujourd'hui une soixantaine de librairies en France. Les libraires indépendants mutualisent leurs efforts, s'organisent en associations, une vingtaine actuellement, et la création de sites régionaux de vente en ligne est en cours. Il s'agit d'étoffer l'offre, le choix du client et de répondre aux personnes sensibles à l'achat local. Un autre facteur des difficultés de la profession est que la loi tendant à encadrer la vente du livre en ligne est

mal comprise. Les gens pensent qu'ils vont payer leurs livres plus chers. Or cette loi met simplement fin à une concurrence déloyale des vendeurs en ligne en alignant les prix sur la librairie. C'est plus égalitaire. Une autre difficulté est qu'une librairie se doit d'être en centre ville et a besoin de personnel pour assurer sa mission de conseils et de découvreurs. Or les charges et la masse salariale augmentent.

Est-ce que les éditeurs augmentent leurs marges ?

Actes Sud fait un vrai travail, qualitatif, de rencontres, de nouveautés, augmente ses remises, bref est favorable aux indépendants. Ce n'est pas le cas des gros groupes dont la politique commerciale est plus favorable aux vendeurs en ligne et aux grandes enseignes.



Emily Vanhée, librairie Les Lisières à Roubaix, présidente des Libraires indépendants en Nord Pas de Calais.

Comment voyez-vous l'avenir ?

On est en train de vivre une mutation de notre métier. Cela prend du temps. La profession s'organise, se mutualise et le gouvernement est à notre écoute. Malgré les difficultés, nous sommes encore là, nous y croyons. La liberté du libraire indépendant vient qu'il a le choix de tout ce qu'il commande, devenant un passeur de livres. Un rôle important pour les petites maisons d'édition et une clientèle fidèle.

La femme de théâtre **Marion Aubert** vient de recevoir le prix Jeune Talent de la SACD. Elle explique sa demande d'ouvrir la direction des institutions théâtrales aux femmes et aux jeunes.

Pourquoi réclamer l'accès des femmes et des jeunes à la direction des théâtres publics ?

Une pensée m'habite depuis plusieurs années, celle des représentations, des femmes notamment. J'ai grandi à l'école mixte. Je n'ai jamais eu la sensation d'être regardée, d'être réduite à mon genre. Au Conservatoire, je me suis considérée comme quelqu'un qui écrit, travaille, fait du théâtre. J'avais vaguement conscience que le féminisme avait lutté pour ces questions, pour moi c'était de l'ordre de l'acquis. Et puis j'ai eu des enfants. Je crois que cela a commencé comme ça. Quelque chose de déterminant dans le regard, quelque chose a vrillé, je me suis dit, tiens on me regarde aussi comme une femme, comme une mère.

En 2006, l'année de la naissance de mon fils, j'ai été convoquée avec d'autres femmes au ministère par Reine Prat, qui avait la mission de faire un rapport sur la place de la femme dans le spectacle vivant. Avec ce rapport, édifiant, j'ai mesuré à quel point je faisais un métier d'homme. À l'époque, 85 % des auteurs joués et 80 % des metteurs en scène étaient des hommes. J'en ai peu souffert, faisant figure d'exception. À La Colline par exemple, j'étais la seule auteure programmée.

Comment justifier le choix des femmes et des jeunes ?

Ce qui rend passionnant le rapport de Reine Prat, c'est qu'il révèle un vivier de jeunes femmes. Pourquoi ces jeunes femmes ne sont-elles pas directrices de centres dramatiques ? Pourquoi disparaissent-elles ? C'est sa question. Son constat : les femmes elles-mêmes ne s'autorisent pas à se représenter. Je l'ai vécu dans mon parcours. Toutes ces institutions sont dirigées par des hommes. On se dit : ce n'est pas pour



© CROZINAJA

moi. C'est vraiment une question de représentation.

Quel chemin reste à faire !

Oui, il y a comme une reproduction à l'infini. Dans mon texte « *Orgueil, poursuite et décapitation* », je pointe ces choses-là. Les filles, c'est des copines. J'ai beaucoup relevé les adjectifs qui sont attribués aux femmes par la presse. Pour moi, c'est Marion Aubert, pétillante, charmante, espiègle. On me demande : qu'est-ce que c'est qu'être une femme qui écrit ? On ne pose jamais cette question à un homme.

Je me bats aussi pour mes enfants, je n'ai pas envie de ce monde pour eux. Ce monde où les femmes n'ont pas les mêmes chances. Si on multiplie les regards, on sera plus riches les uns les autres. « *Les orphelines* », la pièce pour enfants que j'ai écrite, est vraiment sur ces choses-là. Elle est née d'une commande sur la disparition des filles en Inde, des féticides à partir des écographies.

« Une autre manière de diriger »

La place du spectacle vivant est davantage dans la ville que sur la scène ?

Il faut des allers-retours. Voyager entre archaïsme et modernité c'est la force du théâtre. J'ai moi-même un rapport très archaïque au théâtre, j'ai besoin d'un texte, d'un acteur et d'un spectateur, le miracle est déjà possible à partir de là. Je pense qu'on a à revenir vers la société civile, en tout cas à ne pas s'isoler, à ne pas être des artistes dans des tours d'ivoire, à résoudre l'ambivalence d'un théâtre au service des gens et de gens qui doivent venir au théâtre. Avoir confiance dans les singularités, le théâtre est là pour créer la surprise, étonner, transformer.

On ne doit pas se couper les uns des autres, ni du public bien sûr. On doit avoir souci les uns des autres sans pour autant être au service. On ne doit pas chercher à plaire mais ni avoir de surplomb ni de mépris. S'il y a mépris, on ne se rencontrera jamais.

Vous postulez à la direction d'un Centre dramatique national. Comment assumer à la fois création, découvertes, administration, gestion... ?

C'est pour cela que nous postulons en binôme, avec Marion Guerrero. Ce n'est pas encore très courant, pourtant je pense que c'est la meilleure façon de remplir la mission, de l'enrichir, de multiplier les champs. La tâche est énorme et c'est une autre manière de diriger, en partageant, en faisant confiance. C'est l'apprentissage de l'altérité, de la différence et, pour moi, le théâtre doit en être l'exemple.

Marion Aubert

née en 1977,
a créé la
compagnie *Tire pas la nappe* avec
Marion Guerrero
et Capucine
Ducastelle.
Auteure d'une
vingtaine de
pièces (la plupart
éditées chez
Actes-Sud)
traduites en
allemand,
anglais, catalan,
italien.
Elle vient de
recevoir le prix
Nouveau Jeune
Talent Théâtre
2013 décerné par
la SACD (Société
des Auteurs et
compositeurs
dramatiques).

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

« L'ÉDUCATION EST LA MEILLEURE ARME POUR AFFRONTER L'AVENIR. »

- C'est notre conviction à la MAIF et notre engagement au côté des familles et des enseignants. -

Entretien avec Roger Belot,

Président directeur général de la mutuelle.

→ Quels sont les services mis en œuvre par la MAIF et à qui sont-ils destinés ?

Roger Belot : Créée par des enseignants mais désormais ouverte à tous, la MAIF s'engage à défendre un principe, inaltérable : l'accès à l'éducation pour tous. Cela signifie que nous proposons de nombreux services accessibles à nos sociétaires, bien sûr, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens. Ainsi mettons-nous à disposition des enfants, de leurs parents et des professeurs des outils pédagogiques et des sites internet éducatifs gratuits. À titre d'exemple, le service notre assistance sociale personnalisée qui, en partenariat avec l'Éditeur rue des écoles, vient en aide aux élèves du CP au lycée. Plus de 500 000 élèves en bénéficient cette année. Nous croyons également que l'éducation s'acquiert tout au long de la vie et nous organisons dans toute la France de nombreuses conférences gratuites. C'est aussi le but des expositions et animations que soutient la MAIF à la Cité des Sciences, au Futuroscope ou encore dans le désormais célèbre Camion des Mots. Enfin, nous voulons peser de tout notre poids pour favoriser l'intégration des enfants handicapés et venir en aide à leurs familles et à leurs professeurs. Là encore, nous proposons des outils pédagogiques et des animations comme nos Rencontres extra ordinaires dans les collèges. Ce ne sont que quelques exemples pour vous montrer notre grande diversité d'actions dont vous pouvez mesurer l'étendue sur notre site internet maif.fr.

→ Mais pourquoi votre mutuelle investit-elle autant dans l'éducation ?

Roger Belot : Née entre deux guerres, il y aura bientôt 80 ans, la MAIF est un acteur historique de l'éducation mais aussi d'un autre modèle de société et d'une économie sociale et solidaire qui met l'économie au service de tous. Fondée à une période de crise assez semblable à celle que nous connaissons depuis quelques années, notre mutuelle n'est pas une entreprise comme les autres. Ainsi



réinvestit-elle ses bénéfices pour offrir de nouveaux services, pour accompagner au mieux les familles, pour développer des solutions innovantes. Notre champ d'intervention légitime est celui de l'éducation et de la culture, où nous apportons la puissance de notre organisation et de nos moyens pour transmettre des savoirs, lutter contre le déterminisme social, effacer les différences. Dans un monde en perte de repères, nous pensons que nos actions en faveur de l'éducation contribuent à former les citoyens, à les émanciper et à leur donner des armes pour trouver leur place dans la société et accepter l'autre.

→ Votre fort engagement social n'est-il pas un peu dérogé de votre métier d'assureur ?

Roger Belot : Je vous répondrais bien au contraire que notre rôle en tant qu'assureur se nourrit de notre éthique ! Et nos concitoyens ne s'y trompent pas puisque nous protégeons 3 millions de personnes en France, un nombre qui augmente chaque année en dépit des difficultés économiques que connaît notre pays. Nos sociétaires et ceux qui nous rejoignent savent pouvoir compter sur notre intégrité et notre capacité à leur venir en aide à tous les moments de la vie. De plus, notre cœur de métier nous pousse à informer et éduquer le public le plus large possible pour prévenir les accidents. Lorsque la MAIF apporte son concours au ministère de l'Éducation pour former les jeunes aux gestes de premier secours ou lorsque nous intervenons sur les réseaux sociaux sur ce thème, nous sommes à la croisée des chemins entre notre profession d'assureur et notre engagement social. La MAIF est un assureur militant, cela fait partie de notre identité et donne du sens à nos actions.

Repères

Président directeur général de la MAIF : www.maif.fr



ASSUREUR MILITANT



2,8 millions
de téléchargements
sur maif.fr



455 000
personnels de
l'éducation assurés
pour leurs besoins professionnels

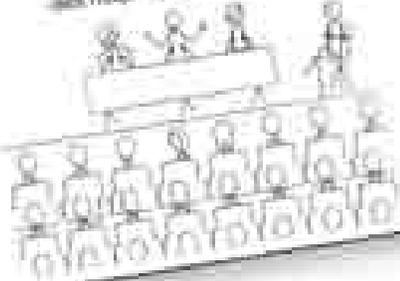


6 000
professeurs
stagiaires formés
en 2012 aux enjeux
et responsabilités du métier

130 000
inscrits à Cap Concours



606
conférences
écrites sur l'éducation,
le handicap, la prévention
des risques, la violence scolaire



LA MAIF ET L'ÉCOLE, 80 ANS DE COOPÉRATION.

Accompagnement, soutien, mise à disposition de ressources pédagogiques...
la MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner au mieux les personnels
éducatifs dans leur parcours professionnel et leur vie privée.



LA MAIF, C'EST ALLIANCE